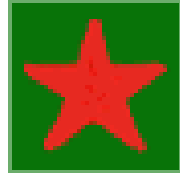


REPUBLIQUE DU SENEGAL
ELECTION PRESIDENTIELLE DU 26 FEVRIER 2012

COALITION BENNOO AK TANOR



LA NOUVELLE REPUBLIQUE

I. Une République citoyenne, démocratique, indivisible et ancrée dans nos valeurs de civilisation :

I.1. Société, éthique et valeurs :

I.2. Institutions :

I.3. Libertés, citoyenneté et démocratie :

I.4. Gouvernance locale et décentralisation :

I.5. Transparence, gouvernance et administration publique :

I.6. Sécurité intérieure et extérieure :

I.7. La paix en Casamance :

II. Une République qui met l'économie au service du développement humain durable :

II.1. Macro-économie :

A. Croissance, productivité et compétitivité :

B. Finances publiques :

C. Situation monétaire et financement de l'économie :

D. Environnement des affaires :

E. Prix et inflation :

F. Balance de paiements :

II.2. Secteurs de production et services :

A. Agriculture :

B. Elevage :

C. Pêche :

D. Industries :

E. Mines:

F. Tourisme :

G. Artisanat :

H. PME :

I. Micro-finance :

J. Commerce et secteur informel :

II.3. Développement humain et Minimum National Partagé :

A. Infrastructures et transports :

B. Hydraulique et assainissement :

C. Energie :

D. Technologies de l'Information et de la Communication :

E. Aménagement du territoire et environnement :

F. Foncier, cadre de vie, urbanisation et habitat :

III. Une République qui valorise le capital humain, libère les énergies et tient sa promesse de solidarité avec la Nation :

III.1. Education, formation et recherche :

III.2. Santé :

III.3. Emploi :

III.4. Jeunesse :

III.5. Femmes :

III.6. Personnes âgées :

III.7. Personnes vivant avec un handicap :

III.8. Lutte contre la pauvreté :

III.9. Culture :

III.10. Sports :

IV. Une République ancrée dans le voisinage, chevillée à l'Afrique et ouverte sur le reste du monde.

IV.1. Intégration africaine, politique extérieure et diplomatie :

IV.2. Migrations et Sénégalais de l'étranger :

Le programme que je vous propose est inspiré par trois sources :

- les conclusions des Assises nationales telles que reflétées par la Charte de gouvernance démocratique et par le Rapport général;

- les accords souscrits dans Bennoo Siggil Senegaal, ceux qui concernent notamment la mise en place des institutions et des organes prévus dans la nouvelle Constitution dans un délai qui ne dépassera pas trois ans, la mise en œuvre de mesures d'urgence et prioritaires économiques et sociales, la mise en œuvre des conditions pour un retour définitif de la paix en Casamance etc.... ;

- les principes et valeurs du socialisme démocratique, en synergie avec ceux de l'écologie et du patriotisme économique, pour en faire le cœur vivant d'une orientation inspirée par l'expérience et les attentes des populations.

I. Une République citoyenne, démocratique, indivisible et ancrée dans nos valeurs de civilisation.

« L'éthique pour nous, c'est la soupape qui préservera ce minimum collectivement défini comme intouchable et dont l'altération sera vécue par chaque Sénégalais comme une agression contre sa propre personne. L'éthique, c'est quand les valeurs supérieures de la collectivité le commandent de placer l'intérêt général au-dessus de ceux d'un parti ou d'une personne. »

« En partant de la conviction que l'exercice parlementaire constitue un élément central dans toute démocratie représentative, en considérant le Parlement comme le lieu d'expression par essence de la volonté populaire et en considérant qu'une justice indépendante est la garantie du respect de l'Etat de droit, il s'agit de refonder nos institutions pour mettre en place un régime qui assure le rééquilibrage des pouvoirs au sein de l'Etat, rénove notre démocratie et instaure la centralité du parlement et du citoyen dans la vie publique.

C'est le sens de la Nouvelle République portée par une nouvelle Constitution que je soumettrai au peuple par référendum dès les premiers moments de mon investiture.

Dans cette nouvelle République, il s'agit aussi de rendre les institutions responsables et transparentes, et de refonder notre démocratie en rendant le pouvoir aux citoyens. Un accent particulier sera mis sur la participation citoyenne et sur la poursuite et l'approfondissement de la décentralisation, de la régionalisation et de l'intégration qui sont autant de gages d'une démocratie participative réelle permettant aux populations de définir leurs priorités et d'être les acteurs de leur développement. »

Extraits du discours d'investiture prononcé le 4 janvier 2012.

Orientation stratégique générale :

Instaurer une Nouvelle République nourrie aux valeurs fondatrices de notre société, et qui reposera sur la séparation et le rééquilibrage des pouvoirs, les principes de responsabilité, de révocabilité et de reddition de compte, la volonté du peuple, le respect scrupuleux des droits humains, des fondements et des mécanismes de l'Etat de droit ainsi que sur les impératifs d'une authentique démocratie citoyenne participative.

I. 1. Société, éthique et valeurs :

Orientation stratégique :

Placer l'éthique et les valeurs au cœur du nouveau pacte républicain en tant que normes structurantes de la vie sociale, du fonctionnement des institutions et de l'Administration, des politiques publiques et de notre rapport avec la nature.

Mesures envisagées :

- ❖ Elaborer, après de larges concertations sociales, une Charte éthique, politique, sociale et culturelle et la vulgariser avec l'objectif de se donner les moyens d'extirper de notre société les contre-valeurs qui foisonnent dans le tréfonds des réalités sociales et politiques de notre pays afin de retrouver et de développer les vraies valeurs porteuses de progrès et de justice, d'éthique et d'intégrité.
- ❖ Restaurer l'éducation à la citoyenneté, à la morale et à la paix dans les programmes scolaires et dans les programmes d'alphabétisation des adultes.
- ❖ Mettre fin à l'impunité par une application stricte des lois et règlements en vigueur et punir sévèrement toute atteinte au bien commun, ainsi que tout détournement de biens publics.
- ❖ Moraliser l'espace public en promouvant des valeurs qui réconcilient le citoyen avec la politique.
- ❖ Engager les élites politiques, sociales, intellectuelles et religieuses à jouer un rôle positif dans la société dans un esprit de désintéressement et de sacrifice en vue du bien commun.
- ❖ Promouvoir les comportements vertueux et les ériger en modèle dans la société par la dénomination des places publiques, des rues, des écoles et des monuments.
- ❖ Favoriser les relations stables et conviviales entre citoyens d'une part et, d'autre part entre les citoyens et les autorités politiques, sociales et religieuses.
- ❖ Redonner autorité à la famille et à l'enseignant dans la diffusion et la préservation des valeurs de la société.
- ❖ Transmettre les valeurs fondatrices de la société en recourant aux personnes âgées et aux media par des programmes spécifiques.
- ❖ Créer un Observatoire National des dynamiques et des mutations sociales couvrant le Sénégal et les pays frontaliers.

Instruments de réalisation :

Charte éthique, politique, sociale et culturelle – Lois et règlements – Sensibilisation – Animation – Education civique – Famille – Ecole – Entreprises – Partis politiques – Syndicats – Société civile – Espaces publics – Associations – Sacerdoce d'exemplarité des gouvernants comme porte-étendard des valeurs de progrès.

1.2. Institutions :

Orientation stratégique :

Refonder les institutions dans le sens d'une séparation effective et d'un rééquilibrage des pouvoirs au sein de l'Etat en consacrant la responsabilité, la révocabilité et la reddition de compte à la charge des autorités publiques.

Mesures envisagées :

- ❖ Organiser un référendum d'adoption d'une nouvelle Constitution...
- ❖ ... qui comportera des clauses de sauvegarde et des procédures rigides de révision qui consacrent des dispositions non amendables (la forme républicaine de l'Etat, le caractère démocratique, unitaire et décentralisé de l'Etat, le pluralisme politique, syndical, culturel et médiatique, le nombre de mandats du Président de la République et des députés, les principes de concertation et de participation au bénéfice des citoyens, les principes de révocabilité, de responsabilité et de reddition de compte qui pèsent sur les autorités publiques, l'option pour l'unité africaine et les dispositions relatives aux révisions constitutionnelles), des dispositions amendables uniquement par référendum (la Charte des libertés et de la démocratie, les institutions de la République, leurs compétences, leurs modes d'organisation et leurs relations, les symboles de la République que sont le drapeau, l'hymne, la devise, les sceaux et les armoiries, le mode de désignation du Président de la République et du Premier Ministre, la procédure référendaire, la durée des mandats du Président de la République et des députés, l'interdiction du cumul de mandats et de fonctions et les principes généraux du système électoral et des modes de scrutin), et des clauses modifiables à une majorité qualifiée des 3/5^e des membres de l'Assemblée nationale (tous les autres domaines non expressément cités ci-dessus).
- ❖ Une Constitution qui met en place un régime politique équilibré et recentré...
- ❖ ...avec un Président de la République, dont l'âge maximum au moment de l'élection est fixé à 75 ans et élu au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours, pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois.

- ❖ Chef de l'Etat, Chef des Armées, incarnation de l'unité nationale, et garant de l'intégrité du territoire et du fonctionnement régulier des Institutions, le Président de la République :
 - nommera le Premier Ministre dans les conditions prévues ci-dessous,
 - nommera les Ministres et mettra fin à leurs fonctions sur proposition du Premier Ministre,
 - disposera de la force armée dans le cadre de l'exercice des pouvoirs que lui confère la Constitution,
 - nommera le Chef d'Etat-major général des armées, le Haut Commandant de la Gendarmerie nationale, ainsi que les Chefs d'Etat-major de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la marine après avoir recueilli l'avis du Premier ministre et du Président de l'Assemblée nationale, nommera aux autres emplois militaires sur proposition du Premier Ministre et confèrera, après avoir recueilli l'avis du Premier ministre, les grades de Général et d'Amiral et, sur proposition de ce dernier, les grades d'officier supérieur des forces armées,
 - accréditera les Ambassadeurs et les envoyés extraordinaires et recevra les lettres de créances des Ambassadeurs et envoyés extraordinaires accrédités auprès de notre pays,
 - nommera le Médiateur de la République, le Président du Haut Conseil du Pluralisme Médiatique, les Présidents des organes de régulation et des autorités autonomes ou indépendantes du Gouvernement.
 - pourra dissoudre l'Assemblée nationale dans les conditions définies dans la Constitution.

En tant qu'arbitre, le Président de la République ne pourra exercer aucune fonction dirigeante dans un parti politique ni appartenir à une association.

- ❖ Avec une Assemblée nationale, chambre unique au regard de la situation actuelle de notre économie, qui sera le principal centre d'impulsion de la vie politique nationale, le lieu d'expression de la volonté populaire et le lieu par excellence du débat républicain et démocratique, aux pouvoirs élargis et renforcés dans la procédure législative (initiative des lois, questions au Premier ministre et au Gouvernement), dans le contrôle du niveau d'endettement de notre pays et de l'action gouvernementale, dans l'évaluation des politiques publiques et dans la sanction du Gouvernement, avec notamment le droit de provoquer la démission du Gouvernement par le vote d'une motion de censure ou par le rejet d'une question de confiance. L'Assemblée nationale pourra déclencher une procédure de mise en accusation du Président de la République et du Premier ministre, notamment pour haute trahison définie avec précision : violation du serment, violations délibérées de la Constitution, atteinte grave aux droits humains, crimes et délits financiers dans l'exercice de ses fonctions, atteinte à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale.

- ❖ Avec un Premier ministre désigné par la majorité parlementaire en son sein, investi par l'Assemblée nationale, nommé par le Président de la République et doté des pouvoirs pléniers du Chef du Gouvernement qui disposera de l'initiative des lois, qui convoquera les sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée nationale, qui assurera l'exécution des lois, qui disposera du pouvoir réglementaire, de l'administration et de la force publique, et qui nommera aux emplois civils et militaires à l'exception des emplois expressément réservés au Président de la République par la Constitution,
- ❖ Avec 20 ministres au maximum proposés par le Premier ministre et nommés par le Président de la République après audition et non objection émise par un comité parlementaire.
- ❖ Avec un Gouvernement qui déterminera et conduira la politique de la Nation et responsable uniquement devant l'Assemblée nationale.
- ❖ Avec l'obligation pour le Président de la République, le Premier ministre et les Ministres de faire une déclaration écrite de patrimoine avant de prendre fonction et au moment de quitter leur fonction et de se soumettre aux principes de la révocabilité, de la responsabilité et de la reddition. Dans le cadre de leurs fonctions, le Président de la République et le Premier ministre seront pénalement responsables pour violation du serment, violations délibérées de la Constitution, atteinte grave aux droits humains, crimes et délits financiers dans l'exercice de ses fonctions, atteinte à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale.
- ❖ Avec une Cour Constitutionnelle, gardienne de la Constitution, juge de la constitutionnalité des lois (par voie d'action et par l'exception d'inconstitutionnalité) et dotée de pouvoirs d'interprétation des dispositions de la Constitution, qui sera l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics et garante des droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques... Ses membres dont le nombre sera augmenté, choisis parmi des professeurs titulaires de droit ayant une expérience de quinze années au moins, des avocats ayant au moins vingt ans de carrière et des magistrats et anciens magistrats hors hiérarchie ayant au moins vingt-cinq années d'ancienneté connus pour leur rigueur, leur expertise et leur indépendance, seront nommés par le Président de la République, le Premier Ministre en Conseil des Ministres et le bureau de l'Assemblée nationale pour un mandat irrévocable de 6 ans non renouvelable.
- ❖ Avec un pouvoir judiciaire exercé par la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des comptes et les Cours et Tribunaux et indépendant des pouvoirs exécutif et législatif, notamment par la redéfinition des rapports entre l'exécutif et le parquet qui sera prémuni contre les dérives de l'instrumentalisation par le Ministre de la Justice et le Gouvernement.

- ❖ Avec un Conseil Supérieur de la Magistrature présidé par le Président de la Cour de Cassation avec voix prépondérante, composé de façon paritaire par les Présidents et chefs de parquet des Hautes Juridictions et d'un nombre égal de membres élus parmi les magistrats ; un Conseil Supérieur de la Magistrature compétent pour proposer au Président de la République la nomination des magistrats, pour la gestion de leur carrière et statuant comme conseil de discipline des membres du corps.
- ❖ Avec un Conseil Economique et Social, organe rationalisé dans son organisation, dans son fonctionnement et dans ses coûts de structure et d'activités.
- ❖ Sous l'empire de principes intangibles, consacrer la limitation stricte du nombre de mandats successifs à deux pour le Président de la République et à trois pour les autres élus comme les Députés, les Présidents de région, les Maires, etc...et l'interdiction des cumuls de mandats et de fonctions, tant pour les Ministres et les Députés que pour les Présidents de région, les Maires et les Présidents de communauté rurale.

Instruments de réalisation :

Nouvelle Constitution –Charte des libertés et de la démocratie – Lois organiques.

1.3. Libertés, citoyenneté et démocratie :

Orientations stratégiques :

Rénover notre démocratie au moyen de nouvelles dynamiques inclusives afin de créer des cadres de mobilisation et de valorisation de la citoyenneté – Réaliser un ancrage irréversible en matière de démocratie et de libertés en garantissant la plénitude des droits inhérents à chaque individu en raison de sa qualité d'être humain et de citoyen.

Mesures envisagées :

- ❖ Elaborer et adopter par voie référendaire une Charte des libertés et de la démocratie ayant une valeur constitutionnelle et ne pouvant être révisée que par référendum.
- ❖ Instituer un Juge des libertés bénéficiant d'un véritable statut pour mettre fin aux abus de la détention provisoire.
- ❖ Mettre en cohérence le droit positif interne avec les conventions internationales signées par notre pays et respecter les obligations et engagements en matière de droits humains dans le cadre des dispositions des conventions ratifiées par le Sénégal.

- ❖ Renforcer les structures chargées de garantir l'effectivité des droits et donner au Conseil sénégalais des Droits de l'Homme les moyens humains, matériels et techniques de s'acquitter de sa mission pour la promotion et la protection des droits humains.
- ❖ Conférer le droit d'ester en justice aux associations de défense des droits de l'homme en règle dans le cas d'infractions d'atteinte aux droits humains.
- ❖ Conférer aux citoyens le droit de saisir la Cour constitutionnelle d'un recours à bref délai contre les décisions administratives attentatoires aux libertés publiques.
- ❖ Assurer la réalisation progressive des droits économiques et sociaux sans lesquels la jouissance des droits civils et politiques resterait vaine.
- ❖ Abolir toutes les dispositions liberticides avérées et réformer les dispositions attentatoires aux libertés et de surcroît non nécessaires à manifestation de la vérité, en particulier toutes celles qui lient les mains du juge et rendent la détention obligatoire à la simple demande du procureur.
- ❖ Consacrer le principe de la présence de l'avocat dès les premières heures de la garde à vue pour garantir les droits de la défense dès le stade de l'enquête préliminaire.
- ❖ Assurer la prise en charge prioritaire de la sécurité des citoyens par les services publics de sécurité, et à ce titre, sanctionner les agressions physiques exercées par les forces de sécurité sur les citoyens.
- ❖ Pérenniser l'expérience des Assises nationales en favorisant la création de la fondation des Assises nationales, association privée chargée d'études, recherches et conseils sur la gouvernance publique et la participation citoyenne au Sénégal et en Afrique et la soutenir par l'allocation d'une subvention publique.
- ❖ Eriger la concertation et la participation citoyenne en principes constitutionnels.
- ❖ Instituer le référendum d'initiative populaire.
- ❖ Garantir dans la Constitution le droit à l'information pour rendre effective la participation des citoyens et des acteurs politiques, économiques et sociaux sur la gestion des affaires publiques.
- ❖ Instaurer des mécanismes citoyens de contrôle de l'effectivité et de la sincérité des dépenses publiques et d'évaluation de l'action et des politiques publiques.

- ❖ Favoriser les conditions de bâtir une société civile locale comme cadre d'expression de la citoyenneté participative pour identifier et définir les priorités locales et la répartition des ressources dans le cadre du budget participatif.
- ❖ Instituer dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique un processus de budgétisation participatif qui met en présence l'exécutif local et les représentants d'un comité local de concertation dans lequel siègent les différents acteurs locaux.
- ❖ Créer dans chaque collectivité locale une Maison du citoyen fonctionnelle.
- ❖ Institutionnaliser l'initiative des espaces citoyens d'interpellation démocratique.
- ❖ Redéfinir les rapports entre l'Etat et le citoyen en les fondant sur le respect mutuel et sur l'observance des droits et devoirs des deux parties.
- ❖ Privilégier la participation et la responsabilisation des populations pour une meilleure connaissance de leurs droits et de leurs devoirs à travers l'information, l'éducation et la formation en droits humains en ayant recours notamment aux langues nationales.
- ❖ Confirmer les acquis démocratiques historiquement consacrés et conquérir de nouveaux espaces avec de meilleures garanties d'effectivité.
- ❖ Créer une Autorité de Régulation de la Démocratie, organe indépendant chargé en permanence de rationaliser le fonctionnement du système politique, de réguler les partis politiques, de préparer, de conduire et d'organiser les référendums ainsi que les élections nationales et locales.
- ❖ Garantir dans la Constitution tous les pluralismes en tant que facteur d'intégration et d'adhésion à l'action publique et à ce titre, engager des partenariats avec les syndicats, la société civile, les médias et le mouvement associatif pour favoriser leur participation à la vie publique et à la régulation de l'espace public.
- ❖ Instituer le principe du financement public des partis politiques et des centrales syndicales sur des bases saines tenant à l'observance d'une bonne gouvernance associative et à la définition d'un seuil minimum de représentativité et de pratiques d'activités statutaires régulières pour être éligible à l'allocation de ressources publiques.
- ❖ Créer une Haute Autorité du Pluralisme Médiatique, organe indépendant chargé de réguler le secteur et de garantir l'accès équitable aux médias du service public dont les dirigeants sont nommés avec son avis.
- ❖ Définir une politique nationale de communication en se fondant sur les réalités nationales et avec l'objectif de développer les vraies valeurs porteuses de progrès, de justice, d'éthique et d'intégrité.

- ❖ Promouvoir les entreprises de presse pour leur permettre de bénéficier de financement public attribué par un organisme paritaire indépendant sur la base de critères objectifs et de procédures transparentes et d'accéder aux crédits bancaires par des mécanismes incitatifs (fonds de promotion et fonds de garantie).
- ❖ Renforcer les capacités humaines, techniques, financières, matérielles et professionnelles de la presse.
- ❖ Poursuivre la libéralisation de l'audiovisuel sur la base d'un cahier de charges.

Instruments de réalisation :

Nouvelle Constitution - Charte des libertés et de la démocratie - Lois et Règlements - Cour Constitutionnelle - Pouvoir judiciaire - Code pénal - Code de Procédure Pénale - Partis politiques - Société civile - Organisations des droits humains.

I.4. Gouvernance locale et décentralisation :

Orientation stratégique :

Renforcer la gouvernance locale par l'approfondissement de la décentralisation conçue dans le cadre de la République comme un instrument de gestion des affaires locales et de promotion, de mobilisation et de valorisation de l'acteur local, de son autonomie économique et financière pour le développement local gage du développement national.

Mesures envisagées :

- ❖ Evaluer la politique de décentralisation, en particulier son premier volet de transfert de compétences, l'élargir et la renforcer pour une plus grande implication des populations dans la gestion des affaires les concernant et par la redéfinition des attributions des collectivités locales, au moyen d'un transfert d'une nouvelle génération de compétences et de la clarification des niveaux de compétences des différents ordres de collectivité locale.
- ❖ Approfondir la décentralisation en renforçant le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités locales contre les interventions abusives de l'Exécutif, et pérenniser leurs ressources financières.
- ❖ Encadrer par une loi le régime de la mise sous délégation spéciale de collectivités locales par une redéfinition des conditions et critères ainsi que par un contrôle judiciaire de la décision administrative afin d'éviter les abus.

- ❖ Engager une réflexion sur un nouveau découpage territorial qui tienne compte des potentialités des régions afin de leur donner les ressorts nécessaires à leur évolution en échelle de gouvernance démocratique et de les ériger, avec des compétences économiques, en pôles de développement économique et social.
- ❖ Instituer un cadre de collaboration entre l'Etat et les Régions afin de prendre en charge les initiatives locales d'investissement et de préparer l'économie locale à l'exécution des programmes d'investissement public.
- ❖ Lier la création, l'extension et le transfert de compétences entre l'État et les collectivités locales à l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice.
- ❖ Réformer la fiscalité locale en définissant une nouvelle clef de répartition des ressources nationales, notamment des produits de la TVA entre l'Etat et les collectivités locales à raison de 25% et instituer un système de péréquation visant à favoriser la solidarité entre les collectivités locales de chaque catégorie.
- ❖ Réévaluer dans leur montant, dans leur nomenclature et dans leur mode d'allocation les fonds de dotation de la décentralisation.
- ❖ Aménager une fonction publique locale qui assure aux agents des collectivités locales un statut pour la sécurité de leur carrière et de leurs revenus.
- ❖ Elaborer un régime juridique relatif au statut des élus locaux.

Instruments de réalisation :

Nouvelle Constitution - Charte des libertés et de la démocratie - Code des Collectivités locales - Lois et Règlements relatifs aux collectivités locales - Cour Constitutionnelle - Pouvoir judiciaire - Collectivités locales - Partis politiques - Société civile - Mouvement associatif - Populations.

1.5. Transparence, gouvernance et administration publique :

Orientation stratégique :

Refonder et redynamiser la gouvernance et l'administration publique par la promotion du principe républicain d'une administration neutre et avec l'objectif d'un service public de qualité rendus aux citoyens et usagers suivant les standards les plus élevés de la transparence.

Mesures envisagées :

- ❖ Moderniser l'Administration publique et rendre le service public plus performant avec des réformes appropriées par la formation des fonctionnaires et agents de l'Etat et par l'équipement des services centraux et locaux de nouvelles technologies de l'information.
- ❖ Réactualiser le projet de réseau Voies et Données avec pour objectifs la formalisation des procédures administratives, la généralisation de l'utilisation des manuels de procédures et la mise en place d'un système d'information sécurisé.
- ❖ Normaliser le processus de décision au sein de l'Etat : décision en Conseil des ministres, circulation interministérielle, avis du Conseil d'Etat, consultation des experts, concertation avec les acteurs et les usagers...
- ❖ Expliciter dans des actes, par des normes appropriées et dans les langues nationales, les procédures administratives, les règles du jeu social, politique, économique, avec des principes directeurs portés à des standards conformes aux meilleurs exemples internationaux. Mettre ces règles hors de portée des manœuvres politiciennes et renforcer le système des incompatibilités pour éviter l'implication des hauts fonctionnaires dans la vie politique.
- ❖ Instaurer une coopération organique entre l'administration centrale et l'administration locale à travers des conventions et contrats-plans.
- ❖ Eriger une administration normée dans ses structures, aux procédures accessibles aux citoyens, aux modes de recrutement, de carrière et de rémunération transparents et formalisés.
- ❖ Normaliser un système de compétition transparente pour l'accès aux emplois de l'Etat, des Collectivités locales et des Entreprises publiques et utiliser l'appel à candidature pour les hautes fonctions de l'Etat et du secteur parapublic.
- ❖ Remettre en ordre de façon concertée les niveaux relatifs de salaire dans la fonction publique, harmoniser le niveau des indemnités spécifiques de corps, normaliser et limiter strictement les contrats spéciaux.
- ❖ Mettre fin sans délai à « l'agenciation » sauvage de l'Administration en dehors de toute légalité et porter la réflexion sur le cadre institutionnel approprié avant toute nouvelle création de ce type de structures.
- ❖ Encadrer le pouvoir hiérarchique et le pouvoir discrétionnaire à l'effet de soumettre l'Administration à l'autorité de la loi.

- ❖ Assurer l'ancrage de la transparence dans la gestion des affaires publiques, consacrer en droit et donner un contenu pratique au droit à l'information administrative des citoyens et des acteurs politiques, économiques et sociaux.
- ❖ Consacrer et ancrer les principes de responsabilité et de reddition de compte et systématiser l'obligation pour tout gestionnaire de deniers publics de faire une déclaration écrite de patrimoine en début et fin de mandat et de procéder à une reddition de compte à la fin de leur fonction.
- ❖ Assurer effectivement l'opérationnalité du principe de reddition systématique de compte au niveau des organisations de l'Etat, de la Société civile et des media.
- ❖ Traquer la corruption endémique en cours par un programme authentique, mettre fin de manière convaincante à l'impunité et mettre en place des verrous et dispositifs préventifs destinés à les rendre plus difficiles ainsi qu'à aggraver les sanctions pour les auteurs et complices de tels faits.
- ❖ Créer un organe indépendant de lutte contre la corruption, l'enrichissement illicite et les infractions assimilées avec un pouvoir d'auto-saisine et d'initiation de poursuites judiciaires pour garantir l'effectivité de la transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques.
- ❖ Renforcer les peines prévues pour les infractions de détournement de deniers publics et de prises illégales d'intérêt sur les commandes et le patrimoine public.
- ❖ Réglementer de façon stricte les cadeaux en deniers et en nature offerts aux hautes autorités de l'Etat et aux fonctionnaires en les confinant dans une dimension symbolique.
- ❖ Créer un organe de vérification générale de l'Etat à statut indépendant en lieu et place de l'Inspection Générale d'Etat qui sera supprimée et accorder au Vérificateur général un statut qui le rend inamovible pour une période de 7 ans non renouvelable.
- ❖ Renforcer au sein du Ministère chargé des Finances un corps de contrôle financier compétent pour toutes les administrations avec un droit de suite sur l'utilisation des deniers publics partout où besoin sera.
- ❖ Renforcer les corps de contrôle internes des ministères techniques.
- ❖ Renforcer la Cour des Comptes dans ses missions et ses moyens en tant qu'institution judiciaire suprême et indépendante ayant une compétence sur l'exécution des lois de finances et les opérations de budget des collectivités locales, des établissements publics, des entreprises publiques, des agences et des projets.

- ❖ Motiver et valoriser dans leur carrière les membres des corps et organes de contrôles de l'Etat, des contrôles internes des structures administratives en organisant un système de référence applicable aux contrôles techniques des administrations.
- ❖ Instituer l'obligation de communiquer les rapports définitifs de contrôle interne des administrations aux organes intermédiaires et aux organes supérieurs de contrôle de l'Etat, pour une bonne coordination et une harmonisation des organes attachés à cette fonction.
- ❖ Promouvoir activement la citoyenneté active comme sentinelle de la bonne gouvernance dans le cadre d'un partenariat attiré avec l'Etat.

Instrument de réalisation :

Nouvelle Constitution – Charte des libertés et de la démocratie– Lois et Règlements – Institutions – Corps de contrôle – Contre-pouvoir – Administration – Société Civile.

1.6. Sécurité intérieure et extérieure :

Orientation stratégique :

Assurer la prise en charge prioritaire de la sécurité des citoyens par les services publics de sécurité, et définir une politique de défense avec des forces armées engagées dans le service de la paix au Sénégal, en Afrique et dans le monde.

Mesures envisagées :

- ❖ Assurer le maillage complet du territoire national par la Police et la Gendarmerie, au niveau des Arrondissements, des Communes et des Communautés rurales.
- ❖ Renforcer la présence des forces de sécurité dans les zones péri urbaines et rurales par la création de postes de proximité ou par la mobilité opérationnelle.
- ❖ Restaurer la professionnalisation des Corps de sécurité par des modes de recrutement normés et par la formation et le perfectionnement des forces de l'ordre avec l'objectif de former des forces de sécurité attachées à leur mission et respectueuse des citoyens et de leurs droits.
- ❖ Mettre en place un plan pluriannuel d'équipement et de modernisation des forces de sécurité et des Armées sur la base de lois d'orientation consacrées à la défense et à la sécurité.
- ❖ Développer la police financière et scientifique en la dotant de moyens d'investigation moderne et opérationnelle.

- ❖ Améliorer les conditions de travail, de vie et d'existence des membres des corps de sécurité.
- ❖ Eradiquer la prolifération de milices et des risques que cela présente pour le maintien de la sécurité intérieure et la préservation de la paix publique.
- ❖ Restaurer un service du casier judiciaire effectif pour un bon suivi des délinquants.

Instruments de réalisation :

Charte des libertés et de la démocratie – Lois d'orientation – Lois et règlements – Budget national – Formation – Education et sensibilisation sur les libertés et les droits humains.

1.7. La paix en Casamance :

Orientation stratégique :

S'attaquer aux racines profondes du conflit qui ont pour noms le mal développement, le manque d'intégration et une gestion incompétente du conflit, et créer les conditions d'un retour définitif de la paix.

Mesures envisagées :

- ❖ Faire de la Casamance naturelle un véritable pôle de développement en initiant des stratégies de développement local et des projets facteurs d'intégration régionale avec la Gambie, la Guinée, et la Guinée Bissau (exemples : une Université digne de ce nom, un grand Centre hospitalier avec des spécialisations, un Aéroport international etc..).
- ❖ Offrir et entamer des négociations sérieuses et sincères avec toutes les factions du MFDC en impliquant la Gambie et la Guinée Bissau, avec l'objectif de rétablir la paix et la sécurité dans le cadre d'une solution qui, à l'exception de la sécession, peut revêtir toutes les formes possibles.
- ❖ Définir et mettre en œuvre une politique de réinsertion sociale au profit des membres du MFDC favorables à la paix et prévoir à cet effet les ressources nécessaires à la démobilisation et à la réinsertion rapide des combattants notamment dans les projets de reconstruction.
- ❖ Etablir une commission Vérité et Justice pour enquêter sur les disparitions et autres violations graves des droits humains en vue de situer les responsabilités, d'indemniser les victimes, d'aider au retour et à la réinsertion des réfugiés et d'entreprendre un travail d'envergure de déminage.

- ❖ Accélérer les négociations avec la Gambie afin d'entamer dans les meilleurs délais les travaux de construction d'un (voire deux) pont (s) sur le fleuve Gambie et construire un réseau routier qui permette un maillage efficace en raccordement avec les réseaux routiers des pays voisins.
- ❖ Réaliser un audit des réalisations de l'Agence nationale pour la reconstruction de la Casamance en vue de la doter des compétences et moyens à la hauteur des ambitions, notamment des responsabilités liées à la planification, la coordination de l'exécution des programmes et la reddition de compte.
- ❖ Donner à l'armée et aux forces de sécurité les moyens adéquats pour restaurer l'ordre républicain de manière définitive en assurant dans toute la région la protection des populations et en mettant fin aux entreprises criminelles liées notamment à la production et à la commercialisation du chanvre indien et au trafic d'armes etc.

Instruments de réalisation :

Budget – Négociations – Diplomatie – Aménagement du territoire – Décentralisation.

II. Une République qui met l'économie au service du développement humain durable.

« La République Nouvelle doit nous permettre de faire face à la crise économique sans précédent qui frappe aujourd'hui notre pays, de transformer notre économie, d'assainir nos finances publiques, ... et de prendre en compte le défi écologique dans toutes nos décisions et actions ayant des implications sur l'environnement. »

« Nous devons avoir confiance en nous-mêmes, en notre capacité à développer notre pays par nos idées, notre engagement et notre travail, le don de nos personnes à notre pays. Faire confiance à nos capacités, c'est être ni sénégal-pessimiste, ni sénégal-optimiste, c'est être tout simplement sénégal-responsable. C'est pourquoi, nous accorderons, conformément à la Charte de gouvernance démocratique, une importance capitale au patriotisme économique. A cet égard, la promotion et le soutien aux entreprises nationales, du consommateur local, constituent une orientation stratégique majeure dans notre politique économique afin de faire émerger un secteur privé national fort. Notre programme économique sera encadré par des principes du patriotisme économique qui seront déclinés en mesures concrètes dans nos choix de politique publique. »

Extraits du discours d'investiture prononcé le 4 janvier 2012.

Orientations stratégiques générales :

Mettre l'Economie au service de l'homme en lui donnant les moyens de relever son niveau de vie et de se réaliser dans la dignité tout en préservant les ressources pour les générations futures.

Construire de nouvelles efficacités économiques et changer de paradigme de développement pour passer à un secteur productif moderne et pour favoriser l'insertion souveraine de notre pays dans l'économie globale.

II.1. Macro-économie :

A. Croissance, productivité et compétitivité :

Orientations stratégiques :

Relancer la croissance avec l'objectif d'une croissance à deux chiffres - Une plus grande justice fiscale et une meilleure politique de redistribution et d'investissement public - Promouvoir activement l'investissement privé - Faire de la compétitivité des entreprises et de la productivité des travailleurs un impératif pour notre économie. Créer des emplois de volume conséquent en rapport avec les aspirations de notre population active.

Mesures envisagées :

- ❖ Pour une vision à long terme partagée, reprendre les travaux interrompus de l'étude stratégique « Sénégal 2036 » avec une discussion et une approbation nationales.
- ❖ Reprendre l'exercice de Planification abandonné avec le 10^{ème} Plan 2001-2006 pour la période 2014-2018.
- ❖ Insérer nos plans dans les stratégies d'intégration régionale.
- ❖ Sauver et développer les secteurs traditionnels de l'économie en crise persistante.
- ❖ Identifier et développer de nouveaux gisements de croissance et de nouveaux pôles de production et d'exportation.

Instruments de réalisation :

Etats généraux de l'économie et de l'emploi - Exercices de prospective, planification, programmation, budgétisation réhabilités - Réformes économiques et sociales consensuelles d'accompagnement de la croissance.

B. Finances publiques :

Orientation stratégique :

Mettre fin à la gabegie des finances publiques selon les caprices du Prince - Asseoir une gestion transparente et rationnelle des finances publiques en respectant les normes les plus rigoureuses de mobilisation de la ressource publique et d'exécution de la dépense publique.

Mesures envisagées :

- ❖ Lancer un Audit général des dépenses publiques et un Audit approfondi des dépenses situées au-delà d'un seuil défini, et ce, sous l'égide de la Cour des Comptes qui peut recourir, au besoin, au service de Cabinets d'audit nationaux et internationaux.
- ❖ Assurer l'équité dans la répartition et la programmation des infrastructures entre les régions et dans l'accès des populations aux services sociaux de base, en fixant des minima régionaux incompressibles, approuvés par l'Assemblée nationale dans le cadre d'un programme pluriannuel.
- ❖ Fixer des parts maximales pour les dépenses de la Présidence, de la Primature et du Parlement et des parts minimales pour l'Éducation, la Santé, l'Agriculture selon les standards de comparaison internationaux de mesures des institutions.
- ❖ Réduire le déficit public en diminuant le train de vie de l'État, notamment en rationalisant le recours aux contrats spéciaux et en diminuant le nombre pléthorique de Ministres, les dépenses de fonctionnement non prioritaires et les dépenses extravagantes de l'État.
- ❖ Réduire drastiquement le nombre d'agences et soumettre leurs dépenses au droit commun de la dépense publique exécutée conformément à la loi et justifiée auprès de la Cour des Comptes.
- ❖ Mettre en place les mesures conservatoires nécessaires pour stopper les dérives financières chroniques et l'informalisme actuel des procédés budgétaires et de gestion de l'argent public.
- ❖ Revenir aux normes d'exécution de la dépense publique et pénaliser l'usage abusif des procédures non réglementaires de dépenses non autorisées par l'Assemblée nationale et le dépassement des limites des crédits autorisés.
- ❖ Attribuer à l'Assemblée nationale la compétence exclusive de ratification des conventions de prêts et dons, y compris celles résultant des programmes de réduction de la dette.
- ❖ Évaluer, rationaliser et améliorer le rendement fiscal sans augmentation des charges d'exploitation de l'entreprise ni prélèvements supplémentaires sur les revenus des travailleurs, ni renchérissement du coût de la vie, mais avec la contribution de tous à l'effort de construction nationale.
- ❖ Réformer, lier toute baisse de l'impôt sur les sociétés au réinvestissement et à la création d'emplois et rationaliser les avantages octroyés à l'investissement.

- ❖ Plafonner en valeur absolue les prélèvements fiscaux sur les produits pétroliers et définir un mécanisme fiscal adapté pour juguler l'inflation fiscale pétrolière.
- ❖ Adopter une nouvelle réglementation saine (montant, gestion et contrôle) des Fonds spéciaux conforme à la bonne gouvernance et aux meilleurs systèmes en vigueur dans le monde et en Afrique.
- ❖ Remettre la concurrence à l'honneur dans les commandes de fournitures, travaux publics et services à l'Etat, avec une mise en contribution organisée de la sous-traitance en faveur des PME et PMI agricoles, industrielles et artisanales. Etendre ce système aux services publics concédés.

Instruments de réalisation :

Audit et Evaluation générale - Réformes des systèmes de sécurité, d'efficacité et d'équité sur les recettes, les dépenses, la trésorerie - Réforme fiscale - Transparence - Responsabilité - Reddition de compte par tous agents d'exécution.

C. Situation monétaire et financement de l'économie :

Orientation stratégique :

Une situation monétaire nationale saine et mise au service de l'Economie dans le cadre d'une intégration économique sous régionale renforcée et encourager le financement dynamique et sain de l'économie favorisant l'autonomie.

Mesures envisagées :

- ❖ Prendre l'initiative d'une concertation inter UEMOA pour étudier les voies et moyens efficaces pour faire revenir une proportion importante des dépôts extérieurs, en particulier ceux des agents titulaires de fonctions publiques. A défaut d'aboutissement d'une initiative multilatérale, lancer une initiative nationale.
- ❖ Augmenter sensiblement le financement de l'équipement de l'agriculture et des crédits à long terme dans le secteur productif. Dans cette perspective, renforcer les Fonds de soutien, de garantie et de calamité destinés au monde rural en attendant les conclusions de ces réflexions.
- ❖ Encourager l'épargne publique et privée et l'investissement productif en inversant les tendances actuelles.
- ❖ Développer les incitations à l'épargne et encourager les dépôts à long terme pour permettre le financement des investissements.
- ❖ Offrir les services financiers les plus adaptés aux différentes catégories d'agents économiques, notamment aux PME.

- ❖ Renforcer les capacités de financement des mutuelles de crédit et d'épargne par la mise en place de mécanisme de refinancement des institutions de la micro-finance, le développement de produits plus adaptés aux entreprises et par une meilleure coordination des sources de financement non bancaires.
- ❖ Inciter activement les émigrés à investir préférentiellement leurs transferts de fonds dans les secteurs productifs et créateurs d'emplois par des innovations financières appropriées.

Instrument de réalisation :

Politique communautaire de la monnaie - Politique nationale du crédit - Avoirs extérieurs bruts et nets.

D. Environnement des affaires :

Orientation stratégique :

Initier des stratégies innovantes de mobilisation de financement des investissements pour les secteurs productifs publics et privés et un environnement porteur, stable et attractif

Mesures envisagées :

- ❖ Améliorer l'efficacité de l'intervention de l'Etat et les initiatives de financements.
- ❖ Définir de façon concertée un véritable Programme de développement du secteur privé national sur la base des potentiels et des handicaps identifiés et dans le cadre d'une stratégie d'intégration sous régionale et régionale.
- ❖ Réorganiser et remettre dans leur vocation initiale l'APIX et les autres structures de promotion des investissements et des exportations.
- ❖ Définir de nouvelles stratégies d'incitation aux investissements productifs.
- ❖ Redynamiser l'antenne nationale de la bourse régionale pour une meilleure mobilisation des capitaux et de l'épargne intérieure et extérieure.
- ❖ Attirer efficacement les investissements directs étrangers dans les domaines autres que les mines et le pétrole.
- ❖ Simplifier les procédures administratives et douanières de création d'entreprises et d'investissement.
- ❖ Rénover le cadre juridique et judiciaire pour une bonne sécurisation des transactions civiles et commerciales.

- ❖ Mettre en œuvre une réforme du système fiscal dans la perspective de le rendre plus conforme aux impératifs de la compétitivité de l'économie.
- ❖ Accompagner les entreprises à réussir leur ajustement interne et adapter le dispositif d'appui technique aux besoins différenciés des entreprises.
- ❖ Mettre à niveau nos entreprises et prendre des mesures hardies de soutien et des mesures d'allègement de charge pour les secteurs à forte potentialité exportatrice pour leur permettre de s'insérer dans l'économie mondiale.
- ❖ Mettre en place un dispositif cohérent, efficace et global de lutte contre toutes les formes de corruption.
- ❖ Aider à l'émergence d'organisations patronales fortes et représentatives dans une optique de réunification.

Instruments de réalisation :

Etats généraux de l'économie et de l'emploi – Code des investissements – APIX.

E. Prix et inflation :

Orientation stratégique :

Préserver le pouvoir d'achat par une meilleure maîtrise de l'inflation et engager une politique de diminution des prix des denrées et produits de base pour favoriser la consommation des ménages et des entreprises tout en rémunérant correctement les producteurs internes.

Mesures envisagées :

- ❖ Prendre des mesures de baisse substantielle et durable des prix des denrées et produits de première nécessité articulées par la restructuration du prix de revient et par une utilisation judicieuse de la dépense fiscale.
- ❖ Instaurer une concertation tripartite permanente Etat-Syndicats-Associations de consommateurs- Producteurs et Distributeurs sur les prix des produits indispensables qui participent du bien-être.
- ❖ Promouvoir activement une politique de coopérative de consommation dans le monde rural et chez les travailleurs salariés.

Instruments de réalisation :

Politique macroéconomique – Politiques sectorielles – Système national d'information sur les Prix et l'Approvisionnement – Sécurité alimentaire.

F. Balance de paiements :

Orientation stratégique :

Équilibrer les comptes extérieurs en relevant sensiblement le taux de couverture des importations par les exportations.

Mesures envisagées :

- ❖ Redresser les tendances des flux actuels et mieux équilibrer le solde entre des importations, portant davantage sur les biens durables et les matières premières, non susceptibles d'être fabriqués sur place de manière compétitive, et des exportations portant davantage sur les produits finis et semi-finis.
- ❖ Évaluer les faiblesses structurelles de la balance des services au titre des voyages et du fret, des services d'assurances et de banques ; enrichir les politiques sectorielles des conclusions de cette évaluation.

Instruments de réalisation :

Politique macro-économique – Politiques sectorielles – Investissements du privé intérieur et Investissements directs étrangers

II.2. Secteurs de production et services :

A. Agriculture :

Orientation stratégique :

Réformer l'agriculture et relancer les activités agricoles en favorisant, prioritairement, des politiques appropriées d'accès aux ressources (Eau, Terre, Semences, Intrants, Crédits) pour les exploitations agricoles familiales avec un triple objectif de souveraineté alimentaire, de création d'emplois et d'aménagement équilibré du territoire.

Mesures envisagées :

- ❖ Consacrer 15 % du budget national à l'agriculture.
- ❖ Aménager l'espace rural à l'échelle de la communauté rurale avec, comme unité territoriale de base, le village-centre pour le remembrement des terres, l'organisation des activités agro-sylvo-pastorales et l'équipement en collectifs utilitaires que sont : l'école, le poste de santé ou la case de santé, le forage, le parc à bétail, les petites unités de transformation, etc...

- ❖ Réformer la loi sur le domaine national au profit des paysans producteurs et de tous les acteurs de la gestion des ressources naturelles, après des concertations sur le statut de la terre.
- ❖ Evaluer, réactualiser et appliquer la LOASP (Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale), après une large concertation avec l'ensemble des organisations paysannes.
- ❖ Réaliser un audit financier de la campagne de commercialisation 2010/2011 en vue de déterminer le préjudice subi par les paysans pour l'achat de graines à un coût modique dans un contexte de cours international élevé de l'huile d'arachide.
- ❖ Mettre en place et financer, après évaluation, un fonds de compensation agricole proportionnellement au préjudice matériel et moral subi par le monde rural.
- ❖ Auditer les conditions spoliatrices de privatisation de la SONACOS pour une réintroduction des producteurs agricoles au centre du schéma de privatisation.
- ❖ Evaluer les conditions de la liquidation de la SONAGRAINES.
- ❖ Instaurer un crédit agricole adapté relayé par un système de financement décentralisé qui jouera un rôle d'intermédiation financière, de garantie et de proximité.
- ❖ Réexaminer et opérationnaliser, après une large concertation avec l'ensemble des organisations paysannes, le PNIA (Programme national d'intensification agricole), le PADAER (Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural) et les programmes rattachés.

Ainsi, en application de la nouvelle LOASP et sans être exhaustif, nous allons :

- ❖ Réorganiser les différentes filières agricoles.
- ❖ Lancer un programme national de dotation en équipements et matériels agricoles.
- ❖ Lancer un programme national de maîtrise de l'eau et de fertilisation des sols et achever l'aménagement des terres de la vallée du Fleuve du Sénégal à travers un plan pluriannuel.
- ❖ Reconstituer le capital semencier national, notamment l'arachide.
- ❖ Mettre en place des circuits de distribution et de commercialisation des produits agricoles.
- ❖ Promouvoir et appuyer la mise en place de petites industries de transformation des produits agricoles.

- ❖ Renforcer les capacités des organisations de producteurs et des coopératives rurales.
- ❖ Développer les infrastructures et les services publics en milieu rural.
- ❖ Développer l'information agricole, l'éducation et la formation au profit des métiers de l'agriculture.
- ❖ Développer la recherche et le conseil agro-sylvo-pastoral.
- ❖ Réévaluer et mettre en œuvre le Fonds National de Développement Agro-sylvo-pastoral et Halieutique.
- ❖ Définir et mettre en œuvre, après concertation avec les acteurs, un plan de Sylviculture et d'aménagements forestiers.
- ❖ Définir et mettre en œuvre, après concertation avec les acteurs, un régime de protection sociale adapté pour tous les agriculteurs au sens large dans un délai de trois ans.

Instruments de réalisation :

PNIA- – PMIA- FNRAA – ANCAR – Projet Petite Irrigation – GDT- WAAPP- PROMER – PAFA – PADAER – Nouveaux programmes à identifier.

B. Elevage :

Orientation stratégique :

Transformer les marges de croissance inexploitées en opportunités de changer positivement l'espace rural dans le domaine de l'élevage et satisfaire l'objectif de sécurité alimentaire, et de réaliser à terme la souveraineté alimentaire du pays.

Mesures envisagées :

- ❖ Activer et lancer le Plan National de développement de l'Elevage, après concertation avec les organisations d'éleveurs.
- ❖ Dédier des espaces consacrés à l'élevage pastoral et aux cultures fourragères diversifiées dotés de points d'eau et d'abreuvoir.
- ❖ Relancer et accélérer tous les programmes conçus pour augmenter la productivité et la production de lait et de viande du pays en se fixant pour objectif d'atteindre l'autosuffisance en lait avant 2020.
- ❖ Développer des exploitations mixtes semi-intensives à côté des exploitations traditionnelles de mode extensif et des unités modernes de mode intensif.

- ❖ Créer un Centre national d'amélioration génétique.
- ❖ Evaluer et lancer, après concertation avec les acteurs, un nouveau programme d'insémination artificielle adapté au cheptel avec des objectifs d'autosuffisance en produits carnés et laitiers.
- ❖ Réorganiser les circuits de distribution et de commercialisation de la viande et du lait.
- ❖ Promouvoir et appuyer la mise en place de petites industries de transformation des produits pastoraux.
- ❖ Promouvoir des équipements et Infrastructures de collecte et de conservation des produits animaux.
- ❖ Améliorer les infrastructures de protection des pâturages et de mobilité.
- ❖ Encourager le développement de la production d'aliments de bétail élaborés.
- ❖ Renforcer la surveillance et la lutte contre les maladies du bétail.
- ❖ Créer et organiser une police rurale chargée, entre autres, de veiller sur la sécurité du bétail et contre le vol du bétail.
- ❖ Mettre en place un système national de recensement et d'identification du cheptel national et des propriétaires des animaux, afin de disposer de statistiques fiables.
- ❖ Promouvoir et sécuriser l'aviculture urbaine en termes d'aménagement d'espaces de production et de protection contre l'importation déloyale de volaille.

Instruments de réalisation :

PAPEL – Programme d'Amélioration Génétique – Plan de sécurité du bétail – Volets Scolarisation et Santé des éleveurs du PDEF et du PDIS – Unités Vétérinaires privées essayées sur le territoire. Nouveaux programmes à identifier.

C. Pêche :

Orientation stratégique :

Relancer le secteur en donnant la priorité à la pêche artisanale dans l'optique d'un développement durable mais aussi par la diversification et la structuration de la pisciculture.

Mesures envisagées :

- ❖ Activer et lancer le programme sectoriel pêche, après concertation avec les acteurs.
- ❖ Renégocier les accords de pêche, après concertation avec les acteurs, avec plus de transparence et de partenariats gagnant-gagnant entre les parties et avec l'objectif de diminuer la pression de la pêche industrielle étrangère sur notre pêche artisanale. Mettre fin à la pêche déloyale sur le « yaboye » en le réservant à la pêche artisanale.
- ❖ Engager des discussions avec les Etats voisins pour le règlement des différends dans les zones de pêche.
- ❖ Développer les infrastructures de conservation, de distribution et de commercialisation des produits halieutiques.
- ❖ Mettre aux normes les sites de transformation et promouvoir des nouvelles unités de transformation des produits halieutiques.
- ❖ Lancer un programme de réhabilitation et de construction d'infrastructures et d'équipements tels les quais de débarquement, de ports de pêche, de centres de mareyage et de marchés aux poissons.
- ❖ Organiser la mise aux normes sanitaires internationales des entreprises de pêche.
- ❖ Mettre en place un dispositif de financement des activités de la pêche artisanale autour d'un Fonds de bonification ou d'un Fonds de garantie.
- ❖ Engager et développer une stratégie de reconstitution des ressources halieutiques en sensibilisant nos pêcheurs à une pêche responsable qui permette de préserver et de renouveler la ressource.
- ❖ Définir et mettre en œuvre des mesures contre la surexploitation des ressources.
- ❖ Promouvoir activement la poursuite des projets de pisciculture et d'aquaculture et la reprise des projets d'ostréiculture.
- ❖ Evaluer et mettre en œuvre, après concertation avec les acteurs, les mesures de soutien aux prix du carburant et matériels de la pêche.
- ❖ Définir et mettre en œuvre, après concertation avec les acteurs, un régime de protection sociale adapté pour les pêcheurs dans un délai de trois ans.

Instruments de réalisation :

Programme de redressement, de relance et de développement durable de la pêche à réactualiser et à discuter avec les acteurs du secteur et les partenaires.

D. Industries :

Orientation stratégique :

Réhabiliter la base industrielle actuellement sinistrée et se fixer comme objectif de bâtir une économie industrielle dans deux décennies.

Mesures envisagées :

- ❖ Diagnostiquer en détail les éléments de structure et de conjoncture, les actions et les omissions internes et externes incriminés dans la crise du secteur industriel.
- ❖ Préparer avec les Industriels la construction d'une base industrielle restructurée enrichie et étoffée pour porter le Sénégal vers l'émergence économique.
- ❖ Restructurer et diversifier la base industrielle du pays, notamment par la petite manufacture qui génère plus d'emplois et de revenus et par des grappes industrielles et artisanales dans le cadre d'une division du travail intégrant l'industrie, les activités de service et l'artisanat.
- ❖ Développer une politique de transformation des produits agricoles près des lieux de production pour contribuer à une meilleure articulation entre l'industrie et l'agriculture mais aussi à décentraliser les activités et les infrastructures, à déconcentrer le système productif et les emplois et à fixer les populations.
- ❖ Créer un pôle international de services à valeur ajoutée, basée sur les industries du savoir et de l'information.
- ❖ Créer un Centre industriel de transformation diversifié dans les secteurs agroalimentaire, chimique, du textile-habillement, fortement exportateur vers le marché régional et sous régional.
- ❖ Instituer des crédits de restructuration industrielle et d'amélioration de procédés et processus de production afin d'élever les taux de valeur ajoutée de certains secteurs.
- ❖ Engager une politique de relance et de soutien aux unités et activités industrielles et prendre des mesures d'incitation fiscale et d'allègement des coûts des facteurs de production.
- ❖ Restaurer la fonction initiale des zones industrielles et de la zone franche et étudier la possibilité de création de zones franches industrielles dans les autres régions.
- ❖ Réaliser l'audit de la filière phosphate, notamment les conditions de la crise connue par les ICS et de commercialisation des phosphates de Matam.

- ❖ Favoriser l'installation d'industries utilisant une main d'œuvre qualifiée et nombreuse.

Instruments de réalisation :

Sénégal 2036 – Xème PDES – Conseil Supérieur de l'Industrie – Etudes et Audits stratégiques – APIX et APME recentrées et reconfigurées.

E. Mines:

Orientation stratégique :

Assurer une gestion dynamique, prudente et transparente des ressources minières, par essence non renouvelables, et réinvestir les dividendes dans le capital humain, les infrastructures et l'environnement, notamment en intéressant les Collectivités locales affectées par l'exploitation.

Mesures envisagées :

- ❖ Garantir une exploitation respectueuse du caractère non renouvelable des ressources minières et conforme aux options de développement, à la promotion de l'investissement, à la diversification de l'industrie locale et à l'intensification de la production agricole.
- ❖ Maximiser les possibilités de valeur ajoutée grâce à la transformation des produits miniers.
- ❖ Prendre des mesures pour permettre à notre pays de tirer profit de la conjoncture internationale actuellement favorable à l'exploitation du fer et au développement de la sidérurgie locale et lancer le projet de la Falémé en rapport avec le projet de port en eau profonde de Bargny et le raccordement ferroviaire à la mine.
- ❖ Assurer une utilisation qui prend en compte le renforcement du capital humain et le développement des infrastructures de base par la création d'écoles, de structures sanitaires.
- ❖ Assurer la transparence absolue dans l'allocation des revenus et dans leur utilisation judicieuse alimentant le budget national et, à ce titre, publier systématiquement les revenus tirés des exploitations minières.
- ❖ Assurer le respect systématique de la transparence dans les transactions, dans l'octroi des concessions et dans les conditions d'exploitation des ressources minières.

- ❖ Intéresser systématiquement les Collectivités locales d'implantation des mines à une part des recettes tirées par l'Etat.
- ❖ Instituer des clauses de sous-traitance obligatoire au profit des entreprises locales.
- ❖ Auditer les conditions de cession et de gestion de toutes les mines.
- ❖ Veiller au respect des normes environnementales et sociales, de la phase de prospection et recherche à celle d'extraction et d'exploitation, en particulier les études d'impact et de restitution des sites.
- ❖ Promouvoir la détection de nouveaux gisements.

Instrument de réalisation :

Code minier – Code pétrolier – Initiatives internationales de transparence et de reddition de compte en matière d'industries extractives.

F. Tourisme :

Orientation stratégique :

Relancer, moderniser et diversifier le secteur sur la base d'un éclairage stratégique sur les caractéristiques, les attentes et les exigences de la demande mondiale ainsi que les contraintes de l'offre afin de positionner le tourisme comme une puissante locomotive tirant les autres secteurs.

Mesures envisagées :

- ❖ Finaliser et mettre en œuvre le Programme sectoriel Tourisme appuyé par un Plan Directeur, tous deux inspirés et éclairés par une réflexion stratégique alimentée par des experts attirés du secteur, avec l'appui de l'OMT, pour relancer ce secteur essoufflé en crise prolongée.
- ❖ Diversifier et optimiser toutes les filières touristiques porteuses : balnéaire, plaisance, culture, histoire, chasse, pêche, plongée, parcs naturels...
- ❖ S'appuyer sur les TIC pour la promotion de la destination du Sénégal afin de lui donner une renommée internationale appuyée par l'artisanat d'art et par des industries culturelles performantes.
- ❖ Ouvrir dans les représentations diplomatiques et consulaires, surtout dans les marchés porteurs, un bureau du tourisme chargé de la promotion de la destination du Sénégal.

- ❖ Pratiquer une bonne politique de tarification des transports aériens pour rendre la destination Sénégal moins onéreuse.
- ❖ Favoriser le tourisme intérieur pour les nationaux en proposant des prix suffisamment attractifs au niveau des réceptifs hôteliers.
- ❖ Protéger les professionnels du secteur contre la concurrence déloyale des locataires de villa /immeubles par des personnes privées non membres de la profession.
- ❖ Mettre en place une police touristique pour veiller à la sécurité des visiteurs.

Instruments de réalisation :

Programme sectoriel et Plan Directeur du Tourisme – Professionnels du secteur – Coopération avec l’O.M.T.

G. Artisanat :

Orientation stratégique :

Moderniser et valoriser le savoir-faire national et développer les formations professionnelles pour faire de toutes les formes d’artisanat (artisanat d’art, artisanat de production et artisanat de service) un instrument de politique économique mieux articulé avec les industries – Résoudre la problématique de l’équipement et du financement du matériel et des matières premières de qualité.

Mesures envisagées :

- ❖ Elaborer une lettre de politique sectorielle, finaliser, promouvoir et négocier avec les partenaires au développement le Programme sectoriel Artisanat.
- ❖ Redéfinir le dispositif d’appui et programmer les actions dans le cadre d’un plan stratégique dans les domaines de la formation, de l’équipement, de la modernisation des installations, des équipements, de l’approvisionnement et de l’écoulement de la production.
- ❖ Mettre en place des mécanismes de financement adaptés au secteur.
- ❖ Créer un label Sénégal, relancer à partir de 2013 le mobilier national par la fabrication des prototypes primés et étendre l’expérience à toutes les institutions publiques.
- ❖ Renforcer les Chambres des métiers.
- ❖ Appuyer les métiers du bois, de l’ameublement, du cuir, du fer forgé et du tissu.

- ❖ Favoriser à Dakar l'organisation de foires internationales dédiées à l'artisanat et la participation des artisans sénégalais à des foires à l'étranger.
- ❖ Définir et mettre en œuvre, après concertation avec les acteurs, un régime de protection sociale dans un délai de trois ans.

Instruments de réalisation :

Lettre de politique sectorielle – Programme sectoriel Artisanat à rendre finançable sur une période décennale.

H. PME :

Orientation stratégique :

Soutenir le développement et la mise en réseau des PME par un pilotage stratégique incluant l'incubation, la croissance structurelle et le financement optimal du secteur.

Mesures envisagées :

- ❖ Mettre en place un fonds de garantie de 100 milliards pour le financement des PME dans une synergie Etat-Collectivités locales –Etablissements financiers– Populations.
- ❖ Instituer l'obligation de sous-traitance au bénéfice des PME locales pour les marchés publics.
- ❖ Améliorer l'environnement juridique et fiscal des PME.
- ❖ Mettre en place un cadre juridique adapté pour les fonds et le financement des investissements.
- ❖ Mettre en place des structures d'appui avec des antennes régionales.
- ❖ Encourager la création des réseaux de PME.

Instruments de réalisation :

Réformes juridiques et fiscales – Structures d'appui – Acteurs.

I. Micro-finance :

Orientation stratégique :

Réorienter le positionnement institutionnel de la micro-finance et ramener la totalité des actions de l'Etat en la matière sous la responsabilité du Ministère des Finances.

Mesures envisagées :

- ❖ Regrouper et mobiliser l'ensemble des ressources publiques destinées au financement du secteur en une ligne de refinancement unique.
- ❖ Inciter les unités du secteur au renforcement structurel et à la croissance du secteur pour mieux assurer le financement des branches exclues du système bancaire.
- ❖ Favoriser le recours aux professionnels du secteur.
- ❖ Renforcer les moyens de la surveillance et du contrôle en ayant recours au « faire faire » pour certaines de ses missions.
- ❖ Etablir des liens avec les Banques populaires qui seront créées pour le financement de la création d'entreprise et pour le financement des activités commerciales et du secteur informel.

Instruments de réalisation :

Réformes – Professionnels du secteur.

J. Commerce et secteur informel :

Orientation stratégique :

Organiser, moderniser et diversifier le commerce – Valoriser la production nationale – Développer un urbanisme commercial.

Mesures envisagées :

- ❖ Organiser et valoriser le secteur, en rapport avec les acteurs, pour en faire un outil de création de valeur ajoutée pour notre économie et intégrer la politique commerciale dans les stratégies de croissance économique.
- ❖ Préparer le Plan Directeur du Commerce et le mettre en œuvre en large concertation avec les organisations professionnelles du secteur.
- ❖ Adopter des politiques appropriées et limitées dans le temps de protection pour soutenir la production locale.
- ❖ Promouvoir le commerce inter régional grâce à une intégration par la production.
- ❖ Relever le niveau des investissements dans les services et, en particulier, ceux liés aux exportations (transport, logistique).

- ❖ Réaffirmer la mission première du commerce local qui est de distribuer des produits locaux et accessoirement des produits étrangers.
- ❖ Mettre en place un dispositif d'appui au secteur informel par l'analyse et la redéfinition de sa vocation et de sa place dans le système productif et dans les services, par l'amélioration des conditions de formation et de travail de ses acteurs.
- ❖ Mettre en place un cadre juridique et fiscal allégé de reconnaissance de l'utilité sociale et de promotion de l'économie informelle.
- ❖ Créer une banque populaire exclusivement dédiée au financement des activités commerciales et du secteur informel.
- ❖ Etudier les possibilités d'évolution vers des formes plus performantes des entreprises en relation avec la taille, l'activité, la localisation, les effectifs, les conditions d'hygiène, de sécurité et de cadre de vie.
- ❖ Consacrer, dans le cadre d'un nouveau plan d'aménagement du territoire, des sites pour l'exercice des activités commerciales dans les villes et les campagnes.

Instruments de réalisation :

Loi sur le Commerce – Plan Directeur du Commerce – Aménagement du territoire.

II.3. Développement humain et Minimum National Partagé :

Orientations stratégiques générales :

Eriger un système de Minimum National Partagé en termes d'accès aux services sociaux essentiels et aux infrastructures et commodités de base pour donner à tous de meilleures opportunités d'accès au bien-être – Comblé sur dix ans, avec un résultat significatif sur 5 ans, les écarts d'équipement en services sociaux d'infrastructures de base entre les différentes régions, en particulier l'accès généralisé à l'eau potable, à l'électricité, aux soins de santé et à l'éducation figure au premier plan de ce Programme de rattrapage.

A. Infrastructures et transports :

Orientations stratégiques :

Parachever le maillage du réseau routier national – Développer la complémentarité entre les divers modes de transports et moderniser le transport qui est un secteur primordial à vocation multifonctionnelle : mobilité locale, interurbaine, inter rurale, frontalière et internationale, appui à la production et au commerce, aménagement du territoire et désenclavement. QUALITE et FONCTIONNALITE, FLUIDITE et SECURITE DOIVENT ETRE LES REFERENTIELS des NORMES, des TRAVAUX, des EQUIPEMENTS et des TRAFICS.

Mesures envisagées :

- ❖ Achever la première phase du PAMU, l'évaluer et négocier la deuxième et avant dernière phase.
- ❖ Après Matam-Linguère, Carrefour Ndiaye-Kolda, Fatick-Gossas et Fatick-Bambey-Mékhé, achever le maillage du territoire national en connectant les Arrondissements aux routes nationales ou départementales les plus proches.
- ❖ Construire la deuxième branche de l'autoroute Diamniadio-Kaolack-Tambacounda-Bakel-Kédougou-Ziguinchor pour améliorer la desserte sur cet axe qui relie le Centre, l'Est et le Sud du pays sans compter 4 pays frontaliers (Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Guinée).
- ❖ Programmer la construction de la deuxième branche des autoroutes Diamniadio-Thiès, Thiès-Saint-Louis, Thiès-Touba et Saint Louis-Podor-Matam.
- ❖ Lancer les études de la voie ferrée Matam-Tambacounda pour l'exploitation du phosphate de Matam.
- ❖ Construire les routes d'intégration et d'interconnexion en relation avec les pays voisins.
- ❖ Réaliser la voie ferrée Falémé-Tambacounda pour l'évacuation du fer.
- ❖ Préparer la disponibilité du site côtier et de son hinterland pour le Port en eau profonde de Bargny ; y délocaliser le terminal phosphatier et y transférer le terminal pétrolier actuel, et ce pour des raisons de rentabilité, de compétitivité et de sécurité.
- ❖ Activer le volet transport fluvial de l'OMVS et tester la faisabilité technique et financière, du transport des phosphates de Matam par ce mode.
- ❖ Réaliser l'aéroport International de Tobor à Ziguinchor.
- ❖ Réaliser sur le même mode que Saint-Louis et Ziguinchor, le projet des aéroports secondaires dans les capitales régionales et départementales excentrées en commençant par Matam, Tambacounda, Kolda, Sédhiou, Bakel, Kédougou, Kaolack, Linguère, Diourbel.
- ❖ Mettre en place au profit des différents modes de transport, des mécanismes de financement durable de l'investissement (infrastructures fixes et mobiles) et de l'exploitation (prise en charge des contraintes de service public) impliquant tous les acteurs concernés.

- ❖ Relancer et moderniser le transport ferroviaire national urbain comme interurbain de voyageurs et de marchandises, et développer la voie d'eau et la voie aérienne dans une optique de complémentarité des différents modes ; ce qui sera de nature non seulement à mieux préserver le patrimoine routier du fait de l'élimination progressive de la surcharge à l'essieux, mais aussi à contribuer considérablement à la réduction des externalités négatives de l'exploitation routière (pollution, accident).
- ❖ Faire jouer au secteur des transports un véritable rôle stratégique dans l'aménagement du territoire par une meilleure allocation des ressources disponibles dans la construction d'infrastructures en qualité et quantité suffisantes pour améliorer l'accessibilité des zones enclavées, soutenir la production et faciliter les échanges commerciaux et la mobilité des personnes inter et intra-régionaux et promouvoir un développement équilibré et cohérent des différentes régions.
- ❖ Mettre en place une stratégie nationale de sécurité routière visant à réduire de 50% les accidents de la route dans les 5 années à venir en vue d'en diminuer les coûts économiques, financiers et sociaux.

Instruments de réalisation :

Programme Sectoriel des Transports II - Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine - Programme de grands travaux de désenclavement.

B. Hydraulique et assainissement :

Orientations stratégiques :

Rattraper la décennie 2000-2010 perdue en assurant l'accès universel de l'eau potable en milieu rural, régler définitivement l'alimentation en eau potable de Dakar, des Villes principales et secondaires, des cités religieuses, surtout Touba dans une séquence planifiée de 10 ans - Assurer la maîtrise et la disponibilité de l'eau pour tous les usages domestiques, industriels, agricoles et maraîchères - Lancer une politique nationale d'assainissement liquide, base de toute politique viable de santé, d'éducation et de gestion du cadre de vie - Porter le taux d'assainissement liquide à 80% en zone urbaine (branchement à l'égout) et à 60% en milieu rural (assainissement autonome moderne) dans un délai couplé de 8 ans.

Mesures envisagées :

- ❖ Reprendre et améliorer la connaissance, la planification et la gestion de la ressource en eau (eaux souterraines comme eaux de surface) pour un usage à court, moyen et long termes.
- ❖ Finaliser et mettre en œuvre les réformes de seconde génération pour l'alimentation en eau potable de Dakar, des capitales régionales et des villes secondaires, à partir d'une optimisation de la première réforme de l'hydraulique urbaine qui a produit le système de l'affermage.

- ❖ Régler définitivement l'alimentation en eau potable des cités religieuses selon des solutions durables.
- ❖ Assurer l'alimentation en eau de tous les villages frontaliers du réservoir du Lac de Guiers.
- ❖ Parachever les études nécessaires et retenir les solutions réelles à très long terme de l'alimentation en eau potable de Dakar.
- ❖ Poursuivre la politique de dotation de tous les villages-centres de 1000 habitants et plus d'un forage motorisé dédié ou partagé et de tous les autres villages d'un forage-puits, d'un puits moderne, d'un point d'eau pérenne pour avoir une carte hydraulique complète en 10 ans.
- ❖ Étudier les Projets du Canal du Cayor et des vallées fossiles et les mettre en corrélation avec un projet d'envergure de retenues collinaires (bassins de rétention) pour une relance vigoureuse de l'agriculture villageoise et une alimentation correcte et durable du cheptel.
- ❖ Étudier les systèmes viables de transfert d'eau pour les générations futures et planifier leurs réalisations. A ce propos, des projets intégrés (eau-énergie hydraulique-maraîchage) seront privilégiés.
- ❖ Réduire encore les coûts d'accès aux réseaux de distribution de l'eau pour les ménages les plus pauvres.
- ❖ Reprofilier l'ONAS pour édifier des stations d'épuration, des stations de relèvement et des réseaux d'égouts, de canaux enterrés pour l'assainissement de Dakar, de Pikine, de Guédiawaye, de Rufisque, de Kaolack, de Saint-Louis, de Touba, etc...
- ❖ Poursuivre en zone urbaine le programme d'assainissement à travers des plans-directeurs et l'étendre aux zones rurales.
- ❖ Equiper en ouvrage d'assainissement les lotissements administratifs et municipaux qui ne le sont pas et revenir à la norme d'un aménagement urbain précédant la construction dans tous les lotissements.
- ❖ Engager un programme de drainage moderne des eaux de pluie pour régler principalement la question des inondations récurrentes, notamment à Dakar et dans sa banlieue.
- ❖ Lancer un programme de traitement tertiaire des eaux usées avec l'objectif de les utiliser pour le développement du maraîchage, de reverdir nos villes, nos places publiques, nos stades, nos écoles et de développer le micro-jardinage familial.

- ❖ Lancer un programme de remise à niveau des standards d'assainissement dans les écoles, les marchés, les hôpitaux, les stades par des programmes spécifiques internalisés et en faire la norme pour toute nouvelle construction.

Instruments de réalisation :

Nouvelles réformes pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement liquide pour le long et le très long terme.

C. Energie :

Orientation stratégique :

Evaluer la politique énergétique en vue de satisfaire définitivement les besoins en énergie des ménages et des entreprises en ce qui concerne le prix, la continuité et la qualité du service - Rechercher l'efficacité et la rentabilité énergétiques par la diversification des sources, notamment par l'utilisation des énergies renouvelables.

Mesures envisagées :

- ❖ Réaliser un diagnostic stratégique, opérationnel et financier des entreprises (SAR, SENELEC et ASER) en vue de la réforme globale du secteur.
- ❖ Réactualiser le Plan directeur d'électrification urbaine et rurale.
- ❖ Identifier les potentialités existantes en matière d'énergie hydraulique en coopération avec les pays voisins appartenant aux mêmes bassins fluviaux et étudier les possibilités de mutualiser la production et la distribution de l'électricité.
- ❖ Promouvoir en privilégiant les critères de rentabilité et d'efficacité énergétiques l'utilisation des énergies renouvelables, notamment pour les infrastructures publiques et communautaires de base (immeubles administratifs, postes de santé, écoles, éclairage public, etc.).
- ❖ Mettre en place un fonds spécial pour électrifier tous les chefs-lieux de communauté rurale et des villages-centres de plus de 2000 habitants en vue d'atteindre un taux d'électrification rurale de 50% à la fin du prochain Plan 2014-2018.
- ❖ Achever la couverture électrique urbaine et périurbaine en vue d'atteindre l'électrification urbaine universelle à la fin du prochain 11^e Plan 2014-2018.
- ❖ Instituer les incitations fiscales les plus adaptées pour les équipements et matériels solaires et éoliens pour encourager la production autonome d'équipements électriques.

- ❖ Encourager et accompagner la création de coopérative pour le financement des équipements électriques solaires et éoliens en vue d'accélérer l'électrification en zone urbaine et en milieu rural.
- ❖ Exploiter les gisements de produits pétroliers déjà identifiés et intensifier la prospection de nouveaux.
- ❖ Reconstituer les stocks stratégiques pour une bonne continuité de la fourniture en hydrocarbures.
- ❖ Préserver les intérêts nationaux dans l'établissement des contrats d'achat d'électricité auprès des unités de production indépendante.
- ❖ Garantir les intérêts des consommateurs, assurer leurs droits pour ce qui concerne le prix, la continuité du service, la qualité de l'énergie, la sécurité et la régularité de l'approvisionnement et mettre en place système transparent de tarification et de facturation de l'électricité.
- ❖ Mettre en place un fonds de stabilisation des prix des produits pétroliers pour amortir le choc des fluctuations du cours mondial du baril de pétrole sur la consommation des ménages et des entreprises.
- ❖ Mettre en place un dispositif de régulation du secteur de l'énergie et un système de veille stratégique, technique et commerciale sur les prix, les produits et les acteurs.
- ❖ Respecter l'autonomie de gestion de la SENELEC et de la SAR et, à ce titre, confier la gestion et la direction à des spécialistes du management mais avec des contrats d'objectifs clairs.
- ❖ Retracer toutes les opérations relatives à l'approvisionnement en combustibles et produits dérivés réalisés dans le cadre du plan TAKKAL.

Instruments de réalisation :

Réforme du secteur – Une nouvelle vision et une nouvelle politique énergétique.

D. Technologies de l'Information et de la Communication :

Orientations stratégiques :

Consolider notre rang leader en Afrique en matière de téléphonie – Assurer un désenclavement national total en téléphone en exploitant les possibilités offertes par toutes les technologies disponibles (mobile, fixe, système de télécommunications personnelles par satellite, etc.) –

Mettre à la disposition des ménages, des entreprises et des institutions toutes les nouvelles avancées et découvertes en termes de produits, de services et de solutions globales de télécommunications.

Mesures envisagées :

- ❖ Actualiser l'étude diagnostic et stratégique de 1999 et identifier les contraintes et les obstacles à une libéralisation totale du secteur en vue de les lever et prendre toutes les mesures tendant à rendre disponible une offre concurrentielle.
- ❖ Encourager et soutenir l'émergence d'une industrie nationale dans le domaine des technologies de l'information, ainsi que l'utilisation de ces technologies pour plus de transparence dans la gestion des affaires publiques et pour des services interactifs dans tous les domaines (éducation, médecine, culture, etc.).
- ❖ Introduire la sous-traitance et la contractualisation des services et travaux au profit des entreprises nationales dans les services à haute valeur ajoutée.
- ❖ Auditer toutes les transactions menées avec la SONATEL et SENDEL ainsi que les conditions d'attribution de la licence de téléphonie globale à SUDATEL.
- ❖ Favoriser une politique de baisse substantielle du coût des communications nationales et internationales.
- ❖ Mettre en place de centres de télé services ou centres multimédia communautaires polyvalents.
- ❖ Mettre en place un Intranet gouvernemental crédible et performant qui rend concrètement un service de meilleure qualité aux usagers du service public.
- ❖ Favoriser dans les administrations et les entreprises la culture de l'utilisation des logiciels libres ou Open Source, les applications bureautiques et les systèmes d'exploitation destinés aux utilisateurs individuels et aux serveurs.
- ❖ Créer des pôles de compétence pour le développement de logiciels libres dans nos universités.
- ❖ Faciliter l'acquisition d'ordinateurs aux apprenants et de manière générale aux populations pour les familiariser davantage à l'usage de tels outils.
- ❖ Promouvoir la fabrication sur place d'ordinateurs et de téléphones portables et la mise au point d'équipements informatiques.

Instruments de réalisation :

Une vision concertée et partagée aboutissant à un Programme décennal de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication pour une insertion de notre pays dans la société de l'information et du savoir et en vue de valoriser tous les gisements de croissance (création de richesses) offerts par ces technologies et de faire du Sénégal un pôle majeur de développement des TIC en Afrique

E. Aménagement du territoire et environnement :

Orientation stratégique :

Renouer avec la planification et avec l'aménagement du territoire comme instrument de cohésion sociale entre les hommes, leurs espaces et leurs ressources dans l'optique du développement équilibré et durable et avec l'objectif de rendre effectif le Minimum National Partagé - Donner un contenu aux principes d'information, de précaution, de prévention, de réparation et de la bonne gouvernance des ressources naturelles.

Mesures envisagées :

- ❖ Mettre à jour le Programme National d'Aménagement du Territoire et lancer des schémas régionaux, en rapport et en accord avec les Collectivités locales, pour établir l'équilibre entre la partie péri côtière et le reste du pays.
- ❖ Comblent sur 10 ans les écarts d'équipements sociaux et d'infrastructures de base entre les différentes régions.
- ❖ Créer des Sociétés publiques ou mixtes d'aménagement chargées de concevoir, en concertation avec les Collectivités locales et les populations, des schémas et plans directeurs intégrant toutes les fonctions urbaines dans leurs projets de promotion immobilière et de les réaliser dans le cadre des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) existantes.
- ❖ Doter les zones restructurées d'infrastructures de base en dégagant les assiettes de terrains devant recevoir les infrastructures communautaires de base.
- ❖ Contrôler et encadrer les nouvelles installations dans les zones périurbaines.
- ❖ Mettre en place un fonds de viabilisation et de restructuration foncière des sites pour les groupes vulnérables.
- ❖ Elaborer et mettre en œuvre, avec la participation de toutes les parties prenantes, une Charte de l'environnement qui définira les principes fondamentaux de protection de notre environnement à la charge des citoyens, des familles, des entreprises.

- ❖ Développer un programme d'éducation à l'environnement dans les écoles élémentaires et secondaires et renforcer les capacités citoyennes dans la préservation de l'environnement pour l'émergence d'une conscience écologique et la participation de notre pays à la construction d'une gouvernance mondiale de l'environnement.
- ❖ Restructurer, valoriser et protéger toute la zone des Niayes et employer des jeunes dans la réalisation de ce programme qui vise à faire de cette zone le poumon vert du Sénégal.
- ❖ Développer le maraîchage, les espaces verts et le micro-jardinage familial à travers un programme de traitement tertiaire des eaux usées.
- ❖ Renforcer les moyens de la Direction des Espaces Verts Urbains afin de les multiplier.
- ❖ Lancer un programme national de réhabilitation du patrimoine forestier et de repeuplement des parcs et réserves naturels.
- ❖ Prendre des mesures hardies pour lutter contre la désertification et la déforestation, pour favoriser les bois de village, de ville, voire de quartiers, et pour combattre toutes les formes de nuisance à l'environnement et au cadre de vie par la responsabilisation des communautés de base, dans la salubrité et l'hygiène en particulier.
- ❖ Encourager un reboisement ciblé permettant la retenue des sols et empêchant le ravinement et le lessivage des terres arables.
- ❖ Former des brigades anti-feux dans chaque communauté à risque et les doter de moyens conséquents pour lutter contre les feux de brousse qui détruisent les sols et réduisent les pâturages.
- ❖ Favoriser l'utilisation du gaz domestique dans les villes afin de diminuer la demande sur le bois de chauffe et le charbon et ainsi réserver cette forme d'énergie au milieu rural.
- ❖ Lancer un programme national de multiplication des aires marines protégées avec comme objectif final que chaque quai de pêche ait son parc marin.
- ❖ Instituer une taxe pour les industries et les activités polluantes.
- ❖ Instaurer une bonne politique de collecte et de traitement de déchets ménagers et industriels en rapport avec les collectivités locales.

- ❖ Limiter l'entrée sur le territoire de produits informatiques et de produits électroniques de seconde main afin d'éviter que notre pays devienne une poubelle de produits toxiques et sans valeur.
- ❖ Organiser le recyclage des ordinateurs et, de manière générale, des produits électroniques.

Instruments de réalisation :

Reprise des travaux de l'étude stratégique « Sénégal 2036 » - Plan national d'aménagement du territoire - Plans directeurs et locaux d'urbanisme - Code de l'environnement - Charte de l'environnement - Conclusion d'Accords nationaux et internationaux sur la gestion durable de l'environnement - Associations citoyennes de sauvegarde du cadre de vie et de l'environnement.

F. Foncier, cadre de vie, urbanisation et habitat :

Orientations stratégiques :

Rationaliser le développement urbain par la restructuration et l'aménagement de toutes les localités du pays de plus de 5.000 habitants selon un plan directeur - Mettre fin à la macrocéphalie de l'agglomération de Dakar - Remettre de l'ordre dans la gestion du foncier - Développer une politique de logements sociaux pour favoriser l'accès au logement.

Mesures envisagées :

- ❖ Engager une réforme du régime foncier qui facilite l'accès à la pleine propriété des terres urbaines, et surtout rurales, pour les femmes autant que pour les hommes.
- ❖ Faire l'audit général des attributions irrationnelles, illégales et spoliatrices des terrains urbains et ruraux en vue de faire respecter les plans d'occupations des sols et de corriger les impacts sur le cadre de vie.
- ❖ Revenir aux bonnes pratiques de l'aménagement urbain, précédant systématiquement la construction, de publicité pour les enquêtes comodo-incommodo, d'études de sol, du respect de classement des entreprises et des prescriptions du plan d'occupation des sols.
- ❖ Centraliser les compétences de l'Etat en matière d'urbanisme, de BTP et de planification spatiale dans un même ministère.
- ❖ Elaborer un nouveau Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et de sa banlieue en vue de remédier aux occupations irrégulières et aux inondations.

- ❖ Poursuivre et actualiser les études d'élaboration des documents cadres de planification urbaine (PDU, SDAU, POS, PUD) pour empêcher l'occupation anarchique des espaces.
- ❖ Inventorier et actualiser toutes les dispositions légales et réglementaires définissant les procédures à observer en ce qui concerne le domaine privé de l'Etat.
- ❖ Renforcer les moyens des services chargés du contrôle des normes de qualité des constructions.
- ❖ Moraliser le secteur des Bâtiments et Travaux Publics et des relations avec l'Etat.
- ❖ Identifier et protéger les zones vulnérables contre les inondations.
- ❖ Mettre en place un fonds de viabilisation et de restructuration foncière des sites pour les groupes vulnérables et poursuivre l'aménagement des zones de recasement des populations déplacées et des zones non loties.
- ❖ Doter les zones restructurées d'infrastructures et d'équipements de base en dégagant les assiettes de terrains devant recevoir les infrastructures communautaires de base.
- ❖ Contrôler et encadrer les nouvelles installations dans les zones périurbaines.
- ❖ Lutter contre l'accaparement des terres et la spéculation foncière.
- ❖ Réaliser une extension de la période d'amortissement des prêts logements à 25 ans, notamment par une modification des lois sur le crédit-habitat.
- ❖ Redéfinir la lettre de mission de la BHS en rapport avec sa vocation initiale et impliquer les acteurs (Coopératives d'habitat, Syndicats de travailleurs et Collectivités locales) à cette réflexion.
- ❖ Evaluer les systèmes de promotion immobilière publique, renouer avec la politique de construction à grande échelle de logements sociaux en ramenant la SICAP ET l'OHLM à leur vocation première.
- ❖ Ressusciter la SCAT-URBAM dans l'aménagement foncier et développer la promotion immobilière privée.
- ❖ Promouvoir le développement à grande échelle de logements sociaux, de centres commerciaux et de tours d'affaires par les promoteurs publics et privés.
- ❖ Prévoir dans les plans d'urbanisme les droits d'usage fonciers pour le commerce et les professions artisanales.

- ❖ Décentraliser les programmes d'habitat social en responsabilisant les Conseils régionaux.
- ❖ Lancer dès 2013 un programme d'habitat rural en définissant, en relation avec les professionnels, une architecture locale authentique et moderne.
- ❖ Réguler et encadrer les loyers au moyen d'une réglementation précise et mettre en place un système de contrôle pour rendre effectif la nouvelle réglementation.

Instruments de réalisation :

Reprise des travaux de l'étude stratégique « Sénégal 2036 » - Plan national d'aménagement du territoire - Plans directeurs et locaux d'urbanisme - Conclusion d'Accords nationaux et internationaux sur la gestion durable de l'environnement - Code de l'environnement - Code de l'urbanisme - Code de la construction - Régime foncier - Associations citoyennes de sauvegarde du cadre de vie et de l'environnement.

III. Une République qui valorise le capital humain, libère les énergies et tient sa promesse de solidarité avec la Nation.

« La République Nouvelle doit nous permettre de diminuer le coût de la vie, de prendre en charge la santé des populations, de répondre aux besoins d'éducation de nos enfants, d'organiser la formation, de combattre le chômage et de créer des emplois, pour les jeunes en particulier ... »

« La lutte contre le chômage, l'emploi et les politiques de promotion et d'insertion des jeunes, sont pour nous une autre grande priorité qui n'a rien à voir avec des pratiques clientélistes consistant à détourner des deniers publics en les mettant au service exclusif de partisans et militants dévoués à la cause du régime comme c'est le cas avec la gouvernance mafieuse et incompétente qui sévit depuis 2000 au Sénégal.

Chers compatriotes,

Travailler à la mobilisation des forces vives de la Nation autour d'objectifs sociaux clairement définis, en vue d'une meilleure répartition des revenus, pour l'application de mesures sociales et la réalisation d'avancées en matière de droit du travail s'inscrit dans cette même dynamique. Entreprendre des réformes graduelles et engager des accords négociés avec les partenaires pour inscrire l'effort de développement dans un esprit de paix civile est notre credo. »

Extraits du discours d'investiture prononcé le 4 janvier 2012.

Orientation stratégique générale :

Valoriser le capital humain en terme de savoir, d'intégrité physique et mentale, d'habileté, de genre et de classes d'âge) avec l'objectif du développement intégral.- Refonder la solidarité nationale en la faisant passer d'une forme de compassion à une conception institutionnelle et impersonnelle sous forme de mobilisation de la collectivité à l'égard des personnes les plus exposées aux précarités et aux insécurités.

III.1. Education, formation et recherche :

Orientations stratégiques :

Placer l'école au cœur de la République moyen de transmission du savoir, du savoir être et du savoir faire, comme espace de construction de la citoyenneté et comme instrument de socialisation des enfants - Atteindre la scolarisation universelle et assurer un séjour de 10 ans minimum dans le système éducatif pour tous jeunes Sénégalais- Revaloriser le statut de l'enseignant. Réhabiliter l'école publique - Développer l'école privée dans la rigueur - Accroître la qualité de l'enseignement - Diversifier les filières d'enseignement et de formation et favoriser l'enseignement scientifique, technique et professionnel - Réduire les disparités de divers ordres et promouvoir l'équité - Etendre et achever la carte universitaire.

Mesures envisagées :

- ❖ Evaluer le PDEF dans les résultats obtenus en terme de nombre d'apprenant, de qualité de l'enseignement, de personnel employé et d'infrastructures réalisées en rapport avec les besoins du développement économique et social et des connaissances requises en la matière.
- ❖ Engager, dans le cadre de concertations avec l'ensemble des acteurs de l'Ecole et des Universités, les réformes structurelles nécessaires pour une politique d'éducation cohérente et répondant aux besoins de notre pays.
- ❖ Asseoir avec les syndicats d'enseignants, les organisations des élèves et des étudiants et les parents d'élèves un consensus national sur l'Ecole et incidemment un pacte de stabilité de 5 ans avec un système concerté de suivi-évaluation périodique.
- ❖ Réaliser un état des lieux au niveau des infrastructures et équipements scolaires et définir en rapport et en accord avec les Collectivités locales une nouvelle carte scolaire nationale avec pour objectif prioritaire la construction et l'équipement des écoles élémentaires, des collèges et des lycées publics de proximité.
- ❖ Atteindre la scolarisation universelle et le maintien des enfants à l'école par des mesures d'incitation telle l'allocation d'une prime de scolarité aux parents dont l'enfant a séjourné au moins 10 ans à l'école.
- ❖ Evaluer, le cas échéant, réformer le mode de recrutement et le système d'encadrement pédagogique et administratif et établir la transparence sur la gestion des recrutements et des carrières des enseignants.
- ❖ Réorganiser la gestion du personnel enseignant en s'appuyant sur les technologies.

- ❖ Renforcer la formation des enseignants en l'élargissant à l'enseignement des sciences expérimentales, des mathématiques, de la psychosociologie et de la psychologie des enfants.
- ❖ Asseoir une politique de suivi et d'évaluation des enseignements et des enseignants pour un contrôle continu de la qualité et du niveau des enseignements.
- ❖ Refondre les programmes d'enseignement et réformer les curricula avec le souci d'acquisitions réelles de connaissance et en adaptant leurs contenus aux réalités nationales et aux besoins de développement, notamment en donnant une nouvelle impulsion à l'enseignement des sciences et techniques et à l'instruction civique.
- ❖ Démarrer un système d'enseignement par les langues nationales au préscolaire, à l'élémentaire et au secondaire et développer les modèles bilingues comme l'enseignement franco-arabe ou l'enseignement franco-anglais.
- ❖ Introduire l'apprentissage à l'école et développer l'enseignement technique et la formation professionnelle dans les collèges et lycées en rapport avec les besoins de développement.
- ❖ Créer un lycée d'excellence et une école sports-études dans chaque région.
- ❖ Mettre en place des collèges et des lycées d'enseignement technique et de formation professionnelle dotés de matériels et d'équipements adéquats.
- ❖ Elaborer et mettre en œuvre une stratégie innovante d'articulation entre l'enseignement général, l'enseignement technique et la formation professionnelle.
- ❖ Lancer dès 2013 un programme d'utilisation des TIC dans les écoles en commençant par les lycées et le généraliser progressivement dans les écoles : un minimum d'ordinateurs et l'accès Internet, partout où la disponibilité de l'énergie électrique et du téléphone le permettra, fera partie du Minimum national partagé.
- ❖ Intégrer effectivement les daaras dans le système éducatif national et les financer au moyen de subventions publiques.
- ❖ Lancer un programme test de développement de cantines scolaires dans les zones défavorisées sur la base de la consommation des produits locaux.
- ❖ Instituer une visite médicale annuelle des élèves et des consultations médicales périodiques pendant toute l'année scolaire et prendre en charge le traitement de tous les élèves souffrant de pathologies.
- ❖ Doter chaque élève de l'école élémentaire, de collège et de lycée de trois uniformes pour démocratiser l'espace scolaire.

- ❖ Mettre en place un système communautaire de soutien et d'accompagnement scolaires avec l'appui technique des enseignants à la retraite et des jeunes diplômés, en ciblant en priorité les zones défavorisées.
- ❖ Renforcer les moyens investis dans la formation professionnelle et technique dans tous les domaines de la production et des services.
- ❖ Articuler la formation technique et professionnelle avec les besoins en personnel des entreprises et avec le développement des services.
- ❖ Créer une université dans la banlieue de Dakar et une université internationale à Ziguinchor.
- ❖ Évaluer les réformes en cours à l'université, en particulier les difficultés rencontrées et les moyens de les corriger.
- ❖ En rapport avec l'érection de la région en pôle de développement économique, poursuivre et renforcer le programme de mise en place de centres universitaires régionaux avec des filières diplômantes d'enseignement technique dont les meilleurs éléments pourraient intégrer l'École Supérieure polytechnique et les seconds cycles universitaires.
- ❖ Opérationnaliser les Centres Universitaires Régionaux et mener les études nécessaires et, le cas échéant, engager les actions, en vue d'exploiter toutes les opportunités offertes par les TIC.
- ❖ Encourager et réguler l'enseignement supérieur privé en privilégiant la diversification de l'offre et la qualité des enseignements.
- ❖ Assurer une meilleure reconnaissance des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement privés et notamment permettre à leurs diplômés la possibilité de se présenter aux concours pour le recrutement dans la fonction publique et aux examens et pour l'accès aux professions du secteur judiciaire.
- ❖ Adopter une politique scientifique et technique, après des concertations avec les acteurs et secteurs intéressés en vue de moderniser tous les secteurs de production et de services.
- ❖ Organiser la recherche-développement et l'enseignement technique au niveau sous régional pour appuyer le développement industriel et mettre en place un système d'échange de données au niveau régional et international.
- ❖ Mettre en place un fonds pour la recherche scientifique et technique.

Instruments de réalisation :

PDEF en revue – Evaluation et réorientation si nécessaire – Concertation nationale sur le système éducatif. Syndicats d’enseignants – Parents d’élèves – Organisations des élèves et des étudiants.

III.2. Santé :

Orientation stratégique :

Assurer la disponibilité et l’accessibilité géographique et financière des soins de santé pour tous en respectant les indicateurs de l’OMS en termes de personnel et d’établissement de santé – Utiliser de façon optimale les différents niveaux des structures de santé – Inculquer une culture du résultat et de la performance avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs – Intégrer la médecine traditionnelle dans le système national.

Mesures envisagées :

- ❖ Elaborer et engager, dans le cadre de concertations avec l’ensemble des acteurs, les réformes structurelles nécessaires pour une politique de santé cohérente et répondant à la demande de soins.
- ❖ Asseoir avec les organisations syndicales un consensus national et incidemment un pacte de stabilité de 5 ans avec un système concerté de suivi-évaluation périodique.
- ❖ Elaborer, en rapport et en accord avec les Collectivités locales, une véritable carte nationale sanitaire sur une base pyramidale et avec pour objectif prioritaire l’accessibilité géographique de l’offre de soins.
- ❖ Réaliser un programme national de structures sanitaires intégrant un établissement public sanitaire de niveau 3 pour chaque département et une structure intermédiaire d’établissement de santé, entre le Centre de Santé et le Poste de Santé, au niveau des gros villages.
- ❖ Assurer l’équité dans la mise en place des plateaux techniques dans les structures de santé de manière équilibrée sur tout le territoire national dans le cadre du Minimum National Partagé.
- ❖ Favoriser l’accessibilité géographique et financière des médicaments surtout en zone rurale.
- ❖ Réaliser l’audit financier des hôpitaux en vue de déterminer leur situation financière.

- ❖ Auditer la gestion des ressources humaines dans les structures de santé et combler le déficit en personnel qualifié en recrutant un personnel médical et technique.
- ❖ Former et programmer le recrutement de médecins, de sages femmes, d'infirmières et d'infirmiers et assurer leur déploiement dans les régions, départements, communes et communautés rurales avec l'objectif d'atteindre en 15 ans les indicateurs de l'OMS.
- ❖ Encadrer la formation médicale et paramédicale en instaurant un véritable contrôle sur les écoles privées.
- ❖ Introduire l'usage des TIC dans le traitement médical.
- ❖ Valoriser et intégrer la médecine traditionnelle dans le système sanitaire national au moyen d'un dispositif légal pour les praticiens et favoriser l'adoption de protocoles normatifs qui permettent la sauvegarde du savoir faire traditionnel authentique.
- ❖ Redynamiser l'éducation à la santé et la prévention médicale et y consacrer une part du budget national.
- ❖ Elaborer une politique de promotion de l'assurance maladie en général et de la mutualité en particulier dans le domaine de la santé afin de garantir des soins à la majorité des Sénégalais ne bénéficiant pas des systèmes de prise en charge de soins de santé classiques. Il s'agira, dans ce cadre, de poser le cadre juridique et institutionnel favorable au développement de l'assurance maladie et des mutuelles de santé et de l'initiation de mesures pour accompagner et encourager le processus. Des mesures spécifiques seront prises en concertation entre l'Etat, les collectivités locales et les associations de participation à l'effort de santé publique pour la prise en charge des besoins de santé des personnes vulnérables.
- ❖ Développer une politique nationale des urgences médicales.
- ❖ Mettre fin à l'approvisionnement et à la commercialisation illicites de médicaments et de produits pharmaceutiques par des campagnes de sensibilisation et des mesures de répression pour les contrevenants.
- ❖ Créer en partenariat avec les industries pharmaceutiques des unités de fabrication de médicaments.
- ❖ Exercer un contrôle de qualité systématique sur toutes les importations de produits médico-sanitaires.
- ❖ Convoquer les Assises de la Santé pour un diagnostic du secteur.

Instruments de réalisation :

Actualisation du PNDS et 2^{ème} phase du PDIS.

III.3. Emploi :

Orientation stratégique :

Placer l'emploi des jeunes notamment au cœur de tous les choix de politiques publiques en tant que moyen de transformation sociale et condition d'une dignité à acquérir, à conserver ou à recouvrer.

Mesures envisagées :

- ❖ Organiser les Etats généraux de l'emploi et mettre en œuvre de manière concertée et transparente les conclusions consensuelles acceptées par le Gouvernement.
- ❖ Allouer sur 5 ans 15 à 20 Milliards aux différents programmes pour la création d'emplois.
- ❖ Créer un Service National pour l'Emploi et les Qualifications professionnelles avec des démembrements dans tous les départements qui aura pour missions de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et d'améliorer la connaissance du tissu économique par la production d'informations précises sur le stock des créations et des défaillances d'entreprises.
- ❖ Instituer un répertoire électronique de toutes les demandes et offres d'emplois de toutes les régions.
- ❖ Identifier la carte de métiers avec les actifs et les chômeurs.
- ❖ Créer une Ecole du savoir faire, creuset de formation de métiers qui répond à la demande des entreprises et du secteur artisanal.
- ❖ Développer les formations de partenariat avec les pays étrangers.
- ❖ Renforcer les moyens investis dans la formation professionnelle et technique dans tous les domaines de la production et des services.
- ❖ Articuler la formation technique et professionnelle avec les besoins en personnel des entreprises et avec le développement des services.
- ❖ Mettre en place un mécanisme d'accès à l'emploi public réparti équitablement, sans renier les critères de compétence.

- ❖ Mettre en place un cadre juridique et fiscal de reconnaissance de l'utilité sociale et de promotion de l'économie solidaire.
- ❖ Créer un cadre juridique et fiscal d'incitation à la création d'emplois pour les entreprises du secteur privé.
- ❖ Introduire les contrats de professionnalisation et les contrats aidés en rapport avec les entreprises pour favoriser l'emploi en alternance avec la formation professionnelle des jeunes sans formation, ni diplôme de 18 à 35 ans en faisant bénéficier aux entreprises d'exonération de charges patronales sur les bas salaires.
- ❖ Promouvoir des emplois d'initiative locale et associative notamment dans le domaine de l'environnement en prenant en charge une partie à déterminer de la rémunération.
- ❖ Promouvoir la création d'entreprises par un encadrement des créateurs et des promoteurs de projets, notamment des jeunes créateurs et, à cet effet, créer une banque exclusivement dédiée au financement de la création d'entreprises.

Instruments de réalisation :

Etats généraux de l'économie et de l'emploi - Etat - Collectivités locales - Secteur privé - Universités - Ecoles de formation - Une politique autonome de l'emploi confortée par la politique macro économique et complétée par les politiques sectorielles et à travers une lettre de politique éclairée et un programme sectoriel ambitieux.

III.4. Jeunesse :

Orientation stratégique :

Donner de meilleures raisons de vivre et d'espérer aux jeunes par une politique économique et sociale plus ambitieuse et plus efficace qui promeut leurs droits et les responsabilise davantage.

Mesures envisagées :

- ❖ Œuvrer concrètement au réarmement moral et civique des jeunes, notamment en promouvant leur insertion dans les circuits économiques et productifs, afin qu'ils aient les moyens et les ressources nécessaires pour préserver leur dignité et leur épanouissement individuel.
- ❖ Créer avec nos partenaires de la CEDEAO un Service civique de la jeunesse ouest africaine pour favoriser l'entrée dans la vie professionnelle et la circulation des personnes dans l'espace CEDEAO.

- ❖ Instaurer la présence des jeunes dans les structures de concertation et de dialogue sur des questions nationales et, à ce titre, redynamiser le Conseil National de la Jeunesse.
- ❖ Promouvoir la participation responsable des jeunes à la production des biens et services.
- ❖ Inciter les jeunes au volontariat dans le cadre d'un véritable Service civique national qui sera valorisé dans le cadre de leur insertion professionnelle.
- ❖ Restaurer l'instruction civique dans le système éducatif pour renforcer les capacités citoyennes et la responsabilité sociale des jeunes.
- ❖ Mettre en place de cadres favorisant l'expression de la créativité et des talents artistiques, sportifs, ... de la jeunesse.
- ❖ Faciliter l'accès internet dans les foyers et installer des cyber espaces dans les zones rurales afin que les jeunes sénégalais puissent vivre la révolution numérique dans les relations humaines.

Instruments de réalisation :

Budget – Éducation – Santé – Emploi – Décentralisation – Investissement social – Conseil National de la Jeunesse – Concertations avec les organisations de jeunesse – Programme sectoriel pour la jeunesse sous l'égide et l'implication des collectivités locales.

III.5. Femmes :

Orientation stratégique :

Conquérir de nouveaux espaces de vie pour les femmes afin de briser l'injustice et de corriger les différences de statut et de conditions instituées à leur désavantage.

Mesures envisagées :

- ❖ Réhabiliter l'approche genre, rendu moins folklorique et moins instrumentalisée, en faisant un bilan d'étape de la promotion de la femme qui définisse les prochaines grandes conquêtes décisives.
- ❖ Revisiter les dispositions juridiques qui entérinent l'inégalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière de traitement salarial, d'impôts, d'accès à la propriété foncière et à l'emploi.
- ❖ Définir un type de discrimination positive en faveur des femmes en matière d'emploi et de promotion humaine.

- ❖ Favoriser la connaissance et la reconnaissance des dispositions légales protégeant les femmes, notamment en ce qui concerne l'âge légal du mariage, le consentement de la femme au mariage, le divorce judiciaire, la fixation de la pension alimentaire.
- ❖ Renforcer les capacités des femmes à contrôler et à maîtriser leur fécondité grâce à une meilleure connaissance de son processus.
- ❖ Réexaminer les peines prévues, pour prévenir et surtout décourager les violences physiques et morales faites aux femmes et aux enfants, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, l'inceste, la pédophilie, le viol des filles, les mutilations génitales et les autres formes de violences.
- ❖ Renforcer les peines prévues, pour prévenir et surtout décourager la pédophilie et le viol de mineures.
- ❖ Veiller à l'application des peines dans le cas de violences faites aux femmes et aux enfants.
- ❖ Organiser des actions de formation et de sensibilisation destinées à lutter vigoureusement contre les violences faites aux femmes et aux enfants.
- ❖ Lutter contre le retrait des filles à l'école par la sensibilisation des parents et l'application de la loi.

Instruments de réalisation :

Budget – Education – Santé – Emploi – Décentralisation – Investissement social – Concertations avec les organisations de femmes – Programme sectoriel pour les femmes sous l'égide et l'implication des collectivités locales.

III.6. Personnes âgées :

Orientation stratégique :

Protéger les personnes âgées et valoriser leur expérience dans le cadre de programmes spécifiques d'utilité sociale.

Mesures envisagées :

- ❖ Mettre en œuvre un programme d'utilisation et de revalorisation des compétences des personnes âgées pour combattre leur marginalité.
- ❖ Utiliser les retraités de la fonction publique dans les études, réformes et évaluations programmées par l'Etat, notamment pour l'étude stratégique 2036.

- ❖ Mettre en œuvre un programme pratique de prise en charge graduelle des personnes âgées pour combattre leur précarité.
- ❖ Engager, avec les organisations de travailleurs et de retraités, les Etats généraux sur les retraites afin de parvenir à des solutions pour la pérennisation des pensions de retraites.
- ❖ Réaliser un audit des finances et du patrimoine de l'IPRES et de la Caisse de Sécurité sociale.
- ❖ Définir et mettre en œuvre, après concertation avec les acteurs, un régime de protection sociale pour tous les travailleurs du secteur non structuré dans un délai de trois ans.

Instruments de réalisation :

Budget – Santé – Décentralisation – Investissement social – Concertations avec les organisations des personnes âgées – Programme sectoriel pour les personnes âgées sous l'égide et l'implication des collectivités locales.

III.7. Personnes vivant avec un handicap :

Orientation stratégique :

Reconnaître aux personnes vivant avec un handicap le droit d'accéder à toutes les dimensions de la vie et garantir leurs droits en matière de santé, d'éducation, d'infrastructures adaptées et d'accès aux emplois, notamment aux emplois publics.

Mesures envisagées :

- ❖ Appliquer la loi d'orientation sociale dans toutes ses dispositions.
- ❖ Définir un type de discrimination positive en faveur des personnes vivant avec un handicap en matière d'emploi et de promotion humaine.
- ❖ Rendre obligatoire la réalisation d'infrastructures et d'équipements adaptés pour les personnes vivant avec un handicap dans tout nouveau établissement, équipement et espace qui reçoit du public et mettre progressivement aux normes les bâtiments administratifs actuels en vue de les rendre accessibles aux personnes vivant avec un handicap.
- ❖ Créer et multiplier dans les régions des établissements scolaires pour les personnes vivant avec un handicap, notamment pour les malvoyants et les malentendants et leur donner la possibilité d'accéder aux études supérieures et à la formation professionnelle.

Instruments de réalisation :

Loi d'orientation sociale – Budget – Education – Santé – Emploi – Décentralisation – Investissement social – Concertations avec les organisations des personnes vivant avec un handicap – Programme sectoriel pour les personnes vivant avec un handicap sous l'égide et l'implication des collectivités locales.

III.8. Lutte contre la pauvreté :

Orientation stratégique :

Faire de la lutte contre la pauvreté un moyen de promouvoir efficacement la cohésion sociale, l'égalité des chances, et de faire progresser la justice sociale et la solidarité nationale entre les citoyens et entre les catégories sociales.

Mesures envisagées :

- ❖ Eriger un système de Minimum National Partagé en termes d'accès aux services sociaux essentiels et aux infrastructures et commodités de base.
- ❖ Evaluer les sources de revenu, diagnostiquer l'ampleur des écarts de revenu et de patrimoine a priori choquants entre des citoyens ordinaires et leurs représentants.
- ❖ Evaluer sur les 25 dernières années le modèle de reproduction sociale au Sénégal, en particulier apprécier le cours de la mobilité sociale, des plus démunis aux mieux pourvus.
- ❖ Rattacher les programmes de lutte contre la pauvreté au niveau des Collectivités locales renforcées dans leurs capacités de gestion.
- ❖ Etudier les possibilités et les mécanismes d'une garantie de l'Etat pour faciliter aux personnes vulnérables l'accès au crédit.

Instruments de réalisation :

Budget – Education – Santé – Emploi – Décentralisation – Aménagement du territoire – Redistribution sociale – Investissement social.

III.9. Culture :

Orientation stratégique :

Replacer la culture nationale au cœur de la société pour en faire un instrument de cohésion sociale, de promotion des valeurs et de préservation du patrimoine national, un levier de valorisation du génie de notre peuple et un outil de création de richesses et d'emplois.

Mesures envisagées :

- ❖ Mettre en application le nouvel environnement juridique, fiscal et social tel que déjà élaboré par les acteurs, assurer par des actes une meilleure protection des œuvres et des auteurs, impliquant le statut des créateurs et la couverture sociale de tous les acteurs culturels.
- ❖ Lancer un programme d'infrastructures culturelles régionales en rapport avec les collectivités locales et dans l'esprit de la coopération interrégionale et de l'intégration.
- ❖ Professionnaliser les pratiques en commençant par la réhabilitation de l'Ecole Nationale des Arts et la création d'écoles de formation dans toutes les régions pour développer une véritable offre de qualité dans les différents métiers des arts et de la culture.
- ❖ Mettre en place un système de financement adapté aux entreprises et projets culturels avec l'objectif de développer les industries et services culturels et d'encourager le développement d'une économie culturelle qui constitue une niche de création de richesses et d'emplois.
- ❖ Démocratiser les interventions financières de l'Etat et des Collectivités locales sur des bases saines, durables et mettre en place un cadre institutionnel national et décentralisé de politique incitative et d'allocation de ressources pour la promotion du mérite et du talent.
- ❖ Encourager les établissements financiers à accompagner les entreprises et projets à vocation culturelle en créant au besoin un fonds de garantie.
- ❖ Elaborer et mettre en œuvre un programme de protection et de réhabilitation du patrimoine historique national immatériel et matériel.
- ❖ Réhabiliter et relancer toutes les formes d'expression artistiques et culturelles par le soutien à la production et par l'établissement de partenariats entre les producteurs et les télévisions (publiques et privées), le secteur privé et les partenaires internationaux pour stimuler et valoriser la production nationale.
- ❖ Construire une bibliothèque nationale et soutenir la création de bibliothèques dans toutes les collectivités locales pour promouvoir la Lecture, le Livre et l'Édition.
- ❖ Maintenir les programmes-phares structurants de rencontres internationales et faire de la promotion culturelle un des vecteurs de notre diplomatie et une vitrine pour le Sénégal en renforçant la mission culturelle des ambassades.

- ❖ Assurer une meilleure articulation entre tourisme-industries culturelles et artisanat d'art pour en faire un levier économique.
- ❖ Convoquer dans les meilleurs délais les Assises de la culture pour permettre à tous les acteurs de diagnostiquer le secteur en vue de sa relance globale.

Instruments de réalisation :

Assises de la culture – Politique Nationale de Promotion de la Culture- Programme Sectoriel de Développement de la Culture – Observatoire des politiques culturelles- Agenda culturel national – Répertoire des Métiers et des Acteurs – Guide culturel du Sénégal – Guides culturels des Collectivités locales – Promotion du tourisme intégré et du tourisme culturel – Tournées et Salons internationaux – Rencontres périodiques de concertation et d'évaluation – Collectivités locales – Acteurs culturels.

III.10. Sports :

Orientation stratégique :

Elaborer une nouvelle politique sportive s'appuyant sur la pluridisciplinarité, orientée vers le développement du sport de masse, la promotion du sport d'élite et adossée à une politique de réalisation d'infrastructures et de formation de cadres.

Mesures envisagées :

- ❖ Renforcer les moyens du CNOSS, des fédérations délégataires de pouvoirs et des directions techniques nationales dans la mise en œuvre de la politique sportive.
- ❖ Relancer la pluridisciplinarité, soutenir le sport d'élite et développer le sport de masse, la détection précoce et le suivi des talents.
- ❖ Formaliser et organiser les compétitions au niveau de toutes les catégories, notamment les compétitions des petites catégories pour la détection d'une élite compétitive.
- ❖ Faire de l'éducation physique et sportive une discipline fondamentale obligatoire à l'école, créer des écoles sports-études et redynamiser le sport scolaire et universitaire par une réforme de l'UASSU.
- ❖ Réformer l'articulation entre les fédérations sportives, l'UASSU et l'ONCAV avec l'objectif de développer le sport de masse et un sport d'élite compétitif au plan africain et international.

- ❖ Reprendre le maillage du territoire en infrastructures sportives et élever le plateau technique des infrastructures au niveau des capitales régionales et départementales et asseoir, en liaison avec les collectivités locales, une politique de maintenance des infrastructures existantes.
- ❖ Ressusciter les projets très avancés de l'arène de lutte et de l'hippodrome et construire une grande salle omnisports intégrant un terrain de basketball et un terrain multifonctionnel de 10.000 places.
- ❖ Développer une politique de formation de cadres techniques, administratifs, financiers pour répondre aux exigences et nécessités sectorielles.
- ❖ Réformer le cadre juridique avec un régime propre au sport amateur et un régime viable pour le sport professionnel.
- ❖ Promouvoir une économie du sport et encourager le financement et le sponsoring du sport d'élite par une politique d'incitation fiscale aux entreprises qui soutiennent le sport.
- ❖ Mettre à jour la Charte du Sport de concert avec les mouvements sportifs.
- ❖ Développer une politique de réinsertion des sportifs de haut niveau qui ont défendu les couleurs nationales.

Instruments de réalisation :

Budget – Aménagement du territoire – Concertations avec le mouvement sportif – Programme sectoriel pour le sport sous l'égide et l'implication des collectivités locales, du CNOSS et des fédérations sportives nationales – Ecole.

IV. Une République ancrée dans le voisinage, chevillée dans l'Afrique et ouverte sur le reste du monde.

« ... je veux également souligner la force des liens d'amitié et de fraternité qui unissent notre pays aux pays voisins, au-delà à tous les pays africains. Non seulement il faut renforcer ces liens mais il faut accélérer le mouvement dans le sens d'une intégration qui sert la finalité du développement de notre continent.

Il importe également de promouvoir et de développer avec le reste du monde une nouvelle politique de coopération au développement qui tienne compte des orientations et des priorités définies par les Africains eux-mêmes.

Guidé par le souci de restaurer le leadership positif de notre politique extérieure, je m'évertuerai à réinstaller les « gens de la carrière », de vrais professionnels, au cœur de notre diplomatie.

Mes chers compatriotes,

A cet instant précis de mon propos, je pense à nos compatriotes Sénégalais de l'extérieur qui nous donnent chaque jour la preuve qu'avec du cœur et de la volonté, rien n'est jamais perdu et qu'à force de travail et de sueur, on peut tout réussir.

A toutes ces femmes et à tous ces hommes qui vivent loin de leur pays, je dis que la nouvelle ère se fera aussi avec eux. Ils y ont leur place parce qu'ils disposent de l'expertise, de l'expérience et du dynamisme nécessaires pour jouer un rôle déterminant dans la construction du Sénégal de demain. Ce serait leur rendre justice que de prendre des mesures significatives pour l'utilisation optimale de leurs compétences dans la mise en œuvre des politiques de rupture à mener ensemble, demain après la victoire. »

Extraits du discours d'investiture prononcé le 4 janvier 2012.

Orientation stratégique générale :

Restaurer le leadership positif de notre politique extérieure en Afrique, dans le reste du monde et dans les instances internationales.

IV.1. Intégration africaine, politique extérieure et diplomatie :

Orientations stratégiques :

Elaborer et mettre en œuvre une politique extérieure axée sur les intérêts supérieurs de la Nation – Développer des relations apaisées avec les Etats voisins comme base de la politique d'intégration – Faire de l'intégration africaine un impératif politique en lui faisant franchir de nouvelles frontières et avec l'objectif de construire une unité politique et économique forte des Etats africains – Promouvoir avec le reste du monde une nouvelle politique de coopération au développement qui tienne compte des orientations et des priorités définies par les Africains eux-mêmes.

Mesures envisagées :

- ❖ Evaluer et redéfinir les orientations stratégiques de notre politique extérieure.
- ❖ Reformuler et rationaliser la carte diplomatique et consulaire.
- ❖ Replacer les diplomates professionnels au cœur de notre diplomatie.
- ❖ Renforcer les capacités de négociation des diplomates dans les relations économiques, financières et commerciales.
- ❖ Elargir les cercles d'intégration en y insérant de plus en plus de matières, avec des projets concrets.
- ❖ Construire les routes d'intégration et d'interconnexion en relation avec les pays voisins.
- ❖ Travailler à la mise en place d'un bloc régional capable de peser dans les relations politiques, économiques et commerciales avec les autres blocs du monde.
- ❖ Promouvoir la coopération Sud-Sud.
- ❖ Promouvoir l'intégration à travers les acteurs non étatiques.
- ❖ Assurer la présence de notre pays dans le G20, G15, G77 des altermondialistes.
- ❖ Restaurer le leadership positif de notre pays dans les institutions africaines et internationales.
- ❖ Favoriser la participation et la contribution des acteurs non étatiques dans les instances africaines et mondiales.

Instruments de réalisation :

Nouvelle carte diplomatique et consulaire.

IV.2. Migrations et Sénégalais de l'extérieur :

Orientations stratégiques :

Définir une politique intégrant l'utilisation optimale de l'expertise des Sénégalais de l'extérieur, les conditions de leur retour/insertion et leur participation à la vie nationale - Veiller à une meilleure protection des intérêts et des droits des Sénégalais de l'extérieur dans leur pays d'accueil.

Mesures envisagées :

- ❖ Elaborer et mettre en œuvre une politique de migrations pour le développement.
- ❖ Engager des concertations avec les autorités des pays d'accueil pour gérer la question des flux migratoires par un partenariat soutenu capable de promouvoir une réelle politique de co-développement entre les pays d'accueil et les pays d'origine des émigrés.
- ❖ Engager, dans le cadre sous régional, des négociations avec les pays du Nord pour aboutir à un système de quota d'émigrés par pays et par année.
- ❖ Démocratiser et renforcer le rôle du Conseil Supérieur des Sénégalais de l'extérieur.
- ❖ Mettre en place un programme d'appui institutionnel au Conseil Supérieur des Sénégalais de l'extérieur.
- ❖ Œuvrer à la participation des Sénégalais de l'extérieur à la vie nationale par une présence dans les instances de décision, notamment consacrer par des dispositions légales et réglementaires la représentation des Sénégalais de l'extérieur à l'Assemblée nationale.
- ❖ Impliquer les Sénégalais de l'extérieur dans les politiques de coopération décentralisée et habiliter le Conseil Supérieur des Sénégalais de l'extérieur dans un rôle de soutien extérieur à notre politique de coopération internationale.
- ❖ Favoriser l'épargne et l'investissement des Sénégalais de l'extérieur par la création et le développement d'établissements financiers (banques, mutuelles d'épargne et de crédits, assurances).
- ❖ Encourager la création et le développement des Coopératives d'habitat des Sénégalais de l'extérieur pour leur faciliter l'accès à la propriété.

- ❖ Assurer une meilleure protection des Sénégalais de l'extérieur dans leur pays d'accueil par la mise en place des « Maisons des Sénégalais de l'Extérieur » orientées dans des missions d'encadrement, d'information et d'assistance pour les émigrés.
- ❖ Négocier avec les pays d'accueil des accords de coopération assurant une meilleure protection des droits et intérêts des travailleurs migrants et leurs familles, notamment sur les conditions de séjour, le regroupement familial, les droits et conditions de travail, le traitement salarial, la sécurité sociale et les pensions de retraite.
- ❖ Créer et développer les conditions du retour/insertion des Sénégalais de l'extérieur d'une part en mettant en place un cadre d'insertion dans l'économie domestique et d'autre part en mettant en place des dispositifs pour homologuer et inclure dans les plans de carrières nationaux les certifications académiques et professionnelles acquises à l'extérieur.
- ❖ Lancer un programme de retour et de valorisation à temps partiel des cerveaux émigrés.
- ❖ Créer un guichet unique qui va prendre en charge toutes les pratiques administratives liées aux Sénégalais de l'extérieur.
- ❖ Définir et appliquer, de manière rationnelle et bienveillante, les procédures administratives et les formalités de douane et de police lors de leur retour.
- ❖ Abroger le texte interdisant l'importation au Sénégal de véhicule de plus de 5 ans pour permettre à chaque Sénégalais de l'extérieur d'exercer la plénitude et la continuité de son droit de propriété sur ses biens.

Instruments de réalisation :

Conseil Supérieur des Sénégalais de l'extérieur - Associations des Sénégalais de l'extérieur - Représentations sénégalaises à l'étranger - Diplomates.